

***Rapport global 2022 sur l'exécution
des obligations de service public de transport
de voyageurs en Wallonie en exécution de
l'article 7 du Règlement Européen
1370/2007***

Etabli par l'Autorité Organisatrice du Transport

CONTACT

SPW Mobilité & Infrastructures
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés
Bd du Nord 8
B - 5000 NAMUR

<http://mobilite.wallonie.be/aot>

Table des matières

I. Base légale du rapport	3
II. Contexte wallon	4
1) Contexte institutionnel	4
2) Contexte stratégique	4
III. Acteurs	5
1) L'Opérateur interne : l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)	5
Création	5
Missions	6
2) Autorité Organisatrice du Transport (AOT)	8
IV. Droits exclusifs sur l'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers en Wallonie	9
1) Droits exclusifs de l'OTW	9
2) Opérateurs actifs en Wallonie sur le marché du transport régulier de personnes par autobus en sous-traitance	9
V. Contrat de service public (CSP)	10
1) Obligations de service public et autres missions déléguées	10
2) Objectifs stratégiques contractuels	12
3) Suivi d'exécution du contrat de service public : respect des principales échéances prévues au contrat	13
4) Evolution de l'offre kilométrique des obligations de service public	13
VI. Exécution des obligations de service public en 2022 – aspects quantitatifs	13
VII. Financement des obligations de service public en 2022	14
1) La compensation versée par la Wallonie	14
2) Les recettes commerciales	15
VIII. Crises	16
1) Crise sanitaire COVID-19	16
2) Energie	16

Annexes

- Annexe 1 : Liste des lots et des km sous-traités et des adjudicataires concernés;
- Annexe 2 : Réalisation des missions de l'OTW ;
- Annexe 3 : Actions et projets mis en œuvre pour réaliser les objectifs stratégiques du contrat de service public 2019/2023 et indicateurs clés ;
- Annexe 4 : Synthèse des résultats de l'enquête de satisfaction ;
- Annexe 5 : Liste des lignes essentielles par bassin de mobilité ;
- Annexe 6 : Suivi des principales échéances liées à la mise en œuvre des obligations du contrat de service public 2019/2023 - état des lieux au 6 novembre 2023 ;
- Annexe 7 : [Rapport d'activités de l'OTW 2022](#)
- Annexe 8 : Impact COVID – extrait du rapport d'exécution et du rapport annuel d'activités de l'OTW ;
- Annexe 9 : Energie – extrait du rapport annuel de l'OTW.

I. Base légale du rapport

Le présent rapport est établi en exécution de l'article 7 du Règlement européen 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements (CEE) 1191/69 et (CEE) 1107/70 du Conseil, dont voici un extrait :

Chaque autorité compétente publie, une fois par an, un rapport global sur les obligations de service public relevant de sa compétence. Ledit rapport précise la date de début et la durée des contrats de service public, les opérateurs de service public retenus ainsi que les compensations et les droits exclusifs qui leur sont octroyés en contrepartie. Le rapport fait une distinction entre le transport par autobus et le transport par chemin de fer, il permet le contrôle et l'évaluation de l'efficacité, de la qualité et du financement du réseau de transport public et donne, le cas échéant, des informations sur la nature et l'ampleur de tous les droits exclusifs accordés. Le rapport prend également en compte les objectifs stratégiques fixés dans les documents exposant la politique en matière de transports publics dans l'État membre concerné.

L'article 2.b du Règlement précise que l'autorité compétente est toute autorité publique qui a la faculté d'intervenir dans les transports publics de voyageurs dans une zone géographique donnée, ou tout organe investi d'un tel pouvoir. En vertu de l'article 36 quinquies du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, le Gouvernement wallon est l'autorité compétente pour le territoire wallon. Le rôle à jouer par le Gouvernement wallon dans ce cadre est réparti entre le Gouvernement lui-même et l'Administration et plus particulièrement en son sein une Autorité Organisatrice du Transport, dont il sera question ci-dessous.

Le Règlement 1370/2007 s'applique à l'exploitation nationale et internationale de services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et autres modes ferroviaires et par route, à l'exception des services qui sont essentiellement exploités pour leur intérêt historique ou leur vocation touristique.

Les transports publics de voyageurs sont les services de transport de voyageurs d'intérêt économique général offerts au public sans discrimination et en permanence ; autrement dit, il s'agit des services de transport réguliers.

II. Contexte wallon

1) Contexte institutionnel

La Wallonie ou Région wallonne est une région fédérée à pouvoir législatif, dotée d'instances et de compétences propres au sein de l'État fédéral belge. Créée en 1970, elle a vu ses institutions mises en œuvre concrètement en 1980. Depuis, les réformes de l'État de 1988, 1993, 2001 et 2014 n'ont cessé d'accroître son autonomie et d'étendre son champ de compétences. Celles-ci sont mises en œuvre par le Parlement de Wallonie et le Gouvernement wallon, secondés par le Service Public de Wallonie, les Organismes d'intérêt public et le médiateur. Ses compétences actuelles sont: l'économie, l'emploi, la formation, la recherche, le commerce extérieur, le logement, l'action sociale, la santé, l'aide aux personnes, la famille, les allocations familiales, l'aménagement du territoire, les travaux publics, les transports, la mobilité, l'énergie, les pouvoirs locaux, les infrastructures sportives, le tourisme, l'environnement, l'eau, l'agriculture, la rénovation rurale, la conservation de la nature et les relations internationales dans le cadre des matières régionales. La population wallonne au 1^{er} janvier 2023 est de 3.681.575 habitants, pour une densité de population de 217,8 habitants au km².

La Wallonie a modifié l'encadrement du transport public sur son territoire par le décret du 29 mars 2018 réformant la gouvernance au sein de la Société régionale wallonne du Transport et modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne.

Le présent rapport est le quatrième rapport wallon établi en exécution de l'article 7 du Règlement 1370/2007 par l'Autorité Organisatrice du Transport (AOT), dont les missions sont décrites plus loin dans ce rapport.

Il porte par ailleurs sur la quatrième année d'exécution du contrat de service public Wallonie-Opérateur de transport de Wallonie (OTW) 2019-2023, conclu parallèlement à une opération de fusion-absorption de 5 entités juridiques sous-régionales pour former un opérateur wallon unique actif sur l'ensemble du territoire wallon.

2) Contexte stratégique

La vision FAST¹ de la Région wallonne prévoit une croissance de la part modale du transport public de 4 à 10 % à l'horizon 2030, avec une ambition intermédiaire d'atteindre 5% à l'horizon 2023/2024.

Cette vision a été traduite par la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM)² en une série de chantiers à mener en matière de développement de l'offre de mobilité, de maîtrise de la demande et d'évolution de la gouvernance.

¹ <http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/FAST%20Mobilite%20Wallonie%202030.pdf>

² http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/SRM_PERSONNES_2019.pdf

La vision Fast 2030 et la SRM ont été adoptées en mai 2019 (par le précédent Gouvernement Wallon) et ont été confirmées dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 (DPR)³ du nouveau Gouvernement, installé depuis le mois de septembre 2019.

III. Acteurs

1) L'Opérateur interne : l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)

Création

Le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne s'applique. Il prévoit notamment que :

- *Il est créé un Opérateur de Transport de Wallonie, ci-après dénommé « OTW », dont le siège social est établi à Namur.*
- *L'OTW a pour objet l'étude, la promotion, l'établissement et l'exploitation des services de transport public des personnes.*
- *L'exploitation de services réguliers (...) est soit attribuée directement à un opérateur interne, soit attribuée par voie de mise en concurrence dans le respect de la réglementation sur les marchés publics en vigueur.*

L'OTW est un opérateur interne au sens du règlement 1370.

L'exploitation des services de transport réguliers de personnes en Région wallonne a fait l'objet d'un contrat de service public entre la Région et l'OTW 2019-2023 qui précise :

L'OTW est désigné par le Gouvernement comme opérateur interne chargé de prêter, sur le territoire de la Région wallonne, conformément au règlement 1370/2007, les services de transport public par autobus et par mode ferroviaire (métro ou tramway) de voyageurs offerts au public sans discrimination et en permanence.

Dans ce cadre, les services de transports publics de personnes couvrent les services de transport réguliers de voyageurs, c-à-d les services visés par le Règlement 1370/2007.

Le contrat de service public précise que les obligations de service public comprennent :

- L'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers de voyageurs sur le territoire de la Région wallonne qu'ils soient prestés directement par l'OTW ou sous-traités par ce dernier à des tiers ;
- L'établissement et la réalisation des investissements d'exploitation nécessaires à la fourniture de ces services.

Les services de transport visés sont cantonnés au territoire de la Région wallonne à l'exception des services d'arrivée et de départ de certaines lignes (lignes sortantes).

³ https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf (chapitre 16, pp 65-69)

Missions

L'OTW est une personne morale de droit public régie par le décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région wallonne, par le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, par le Code des sociétés et associations et par ses statuts figurant en annexe de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 juillet 2018 portant approbation de la fusion des sociétés du Groupe TEC et des statuts modifiés et coordonnés du Groupe TEC.

L'OTW a pour objet l'étude, la conception, la promotion, la coordination, l'établissement et l'exploitation des services de transport public des personnes.

Il a pour missions :

1. de proposer au Gouvernement :
 - a) les structures tarifaires applicables aux transports publics de personnes ;
 - b) le plan de transport détaillé, comprenant notamment les lignes, les itinéraires, les horaires et les arrêts, et la stratégie marketing, sur la base de l'offre définie par l'autorité organisatrice du transport, permettant de concrétiser la politique d'accessibilité au territoire et l'atteinte des objectifs fixés par l'autorité organisatrice du transport ;
2. au nom du Gouvernement, de définir la politique commerciale applicable aux transports publics de personnes ;
3. d'assurer l'information de la clientèle, y compris de la clientèle potentielle ;
4. d'acquérir les installations, le matériel roulant, l'équipement, l'outillage et, en général, tout moyen nécessaire à la réalisation de sa mission ;
5. de recruter le personnel et d'en assurer la gestion ;
6. d'acquérir, d'aliéner ou de louer tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour l'accomplissement de sa mission ;
7. moyennant l'accord préalable du Gouvernement, de vendre ou de céder des biens immobiliers acquis entièrement ou partiellement au moyen de subventions de la Région wallonne ;
8. d'examiner les projets de services réguliers spécialisés ;
9. d'assurer la promotion de ses services ;
10. de réaliser le programme d'investissements arrêté par le Gouvernement en matière d'infrastructure de transports publics et pour lesquels l'OTW bénéficie de subventions selon les modalités arrêtées par le Gouvernement, les biens ainsi subventionnés étant, de plein droit et sans indemnité, transférés à la Région wallonne en cas de dissolution de l'OTW ;
11. d'assurer, pour ce qui le concerne, les relations avec la SNCB ou tout autre organisme national ou international de transports publics, notamment, en vue de concrétiser les objectifs d'intermodalité fixés par l'autorité organisatrice du transport ;
12. d'exécuter toute mission d'intérêt général que lui confie le Gouvernement.

L'OTW est administrée par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par le Gouvernement wallon sur proposition du Ministre ayant les Transports dans ses attributions. La gestion journalière est confiée à un administrateur général assisté d'un administrateur général adjoint, nommés par le Gouvernement.

La surveillance et le contrôle de l'entreprise sont organisés comme suit :

- Sans préjudice du contrôle effectué par la Cour des comptes, le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la réglementation et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels de l'O.T.W. est confiée à un Collège de trois commissaires aux comptes, désignés par le Gouvernement parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Leurs délibérations sont collégiales. Le contrôle du Collège de commissaires aux comptes consiste en la vérification des comptes, au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'exercice concerné. Les commissaires aux comptes sont nommés pour un terme de trois ans renouvelable une seule fois de façon successive.
- Pour le surplus, les commissaires aux comptes exercent leur mandat conformément au Code des sociétés et associations. Il ne peut être mis fin à leur mission en cours de mandat que pour juste motif. Les commissaires ne peuvent, sauf motifs personnels graves, démissionner de leurs fonctions en cours de mandat que lors d'une assemblée générale et après avoir fait rapport, au Gouvernement, par écrit, des raisons de leur démission.
- Les commissaires ont conjointement ou séparément un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société. Chaque semestre, les administrateurs leur transmettront un état comptable établi selon le schéma du bilan et du compte de résultat. Leurs rapports et observations sont transmis au Conseil d'administration, au Comité de direction, au Comité d'audit et au Gouvernement. Les émoluments des commissaires aux comptes sont fixés par le Gouvernement.
- Deux commissaires-délégués sont nommés par le Gouvernement. Ils sont chargés, au nom du Gouvernement, du contrôle de la société. A ce titre, ils assistent avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux comités qui disposent d'un pouvoir décisionnel par délégation du Conseil d'administration. Ils disposent des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de leur mission. Chacun des commissaires-délégués dispose d'un délai de quatre jours francs pour prendre un recours motivé contre toute décision qu'il estime contraire à la législation, à la réglementation, aux statuts, aux contrats de service public ou à l'intérêt général. Le recours est suspensif.
- Le décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région wallonne prévoit en outre, en son article 12, que l'OTW établit et approuve son budget à l'intervention de ses organes et le soumet au Ministre ayant les transports dans ses attributions qui le communique au Ministre du budget.
- L'OTW est considéré comme une unité d'administration publique de type 3, conformément à l'article 3, 1er, 4°, c), du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes. L'OTW

présente au Ministre ayant les transports dans ses attributions des situations périodiques. Il lui adresse tous autres renseignements qu'il demande. L'OTW présente au Gouvernement un rapport annuel sur ses activités. Le Gouvernement transmet ce rapport au Parlement wallon.

- Enfin, les activités de service public de l'OTW sont exercées dans le respect de la mission d'organisation de l'Autorité Organisatrice du Transport et dans le cadre fixé par celle-ci dans l'exercice de ses missions de régulation et de surveillance (décrites ci-après).

On peut donc en conclure que l'OTW est une entité juridiquement distincte de l'Autorité sur laquelle celle-ci exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, au sens de l'article 5.2. du Règlement 1307/2007.

2) Autorité Organisatrice du Transport (AOT)

L'Autorité Organisatrice du Transport est une cellule créée par décision du Gouvernement Wallon du 29 mars 2018, logée au sein du Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.

D'après le Décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région wallonne, ses missions sont les suivantes :

- 1° traduire la vision du Gouvernement en une politique d'accessibilité au territoire et en objectifs opérationnels et identifier précisément en conséquence les obligations de service public ;
- 2° proposer au Gouvernement les objectifs de part modale, les émissions de CO2 et émissions polluantes moyennes maximales par passager, les niveaux de qualité de service et la part de sous-traitance en bonne cohérence avec les politiques économiques, sociales, de développement durable et territoriales menées ;
- 3° assurer la concertation avec les parties prenantes locales, régionales et fédérales en vue de mettre en œuvre la politique d'accessibilité ;
- 4° assurer le contrôle de l'atteinte des objectifs du contrat de service public via un dialogue constructif et périodique avec l'opérateur ;
- 5° formuler un avis au Gouvernement sur les demandes de financement d'offres et d'infrastructure supplémentaires.

Le contrat de service public 2019-2023 précise que dans le cadre de sa mission d'organisation, l'AOT détermine les obligations de service public incombant à l'OTW. Elle a également pour rôle d'évaluer la demande présente et future de service de transports publics sur base d'éléments statistiques et d'une concertation régulière avec les acteurs impliqués conformément aux dispositions prévues par l'article 18 du Décret du 29 mars 2018.

Le contrat de service public donne en outre les précisions suivantes sur les missions de régulation des systèmes d'exploitation du transport public de personnes et de surveillance de l'AOT.

Dans le cadre de sa mission de régulation, pour le compte et conformément aux décisions du Gouvernement, l'AOT a pour rôle la détermination et la contractualisation des règles d'exploitation, de l'octroi des droits exclusifs, la prise des mesures d'avertissement et de cessation nécessaires, la veille réglementaire, de la compensation via des financements en établissant à l'avance, de façon objective et transparente, les paramètres sur la base desquels elle doit être calculée et la nature et l'ampleur de tous les droits exclusifs accordés, de manière à éviter toute surcompensation. L'AOT veille également à la mise en œuvre de l'octroi des droits exclusifs décidés par le Gouvernement.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, l'AOT a pour rôle de

- contrôler l'utilisation des moyens et le respect des contrats et des conventions ;
- suivre les indicateurs de réalisation, de performance et d'impact ;
- réaliser l'audit continu des objectifs.

Conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1370/2007, l'AOT réalise une fois par an un rapport sur les obligations de service public ainsi que les compensations et les droits exclusifs qui sont octroyés en contrepartie et le transmet au Gouvernement pour prise de connaissance et publication.

IV. Droits exclusifs sur l'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers en Wallonie

1) Droits exclusifs de l'OTW

Par contrat de service public, l'Opérateur interne précité dispose de droits exclusifs sur l'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers, subordonnés à l'exigence de continuité du service public et au respect des objectifs du contrat de service public 2019-2023.

Au 31 décembre 2022, l'OTW continue de jouir de ces droits exclusifs.

2) Opérateurs actifs en Wallonie sur le marché du transport régulier de personnes par autobus en sous-traitance

En vertu du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, le contrat de service public précise dans quelle mesure la sous-traitance peut être envisagée et pour quels services. La mise en concurrence, après consultation du secteur professionnel concerné, le suivi et le contrôle des services sous-traités sont assurés par l'OTW et approuvés par le Gouvernement dans le respect de la réglementation sur les marchés publics en vigueur.

Le Contrat de service public indique que, dans le cadre de l'exécution des obligations de service public, l'OTW recourt à la sous-traitance et ce, dans les limites prévues par le Règlement européen 1370/2007 à savoir en restant en dessous de 50 % de l'offre totale.

L'offre sous-traitée est calculée annuellement selon le calendrier standard sur base du mois de décembre de chaque année pour l'année écoulée.

La part de sous-traitance de l'exploitation des services réguliers doit s'élever à un minimum de 29% de l'offre.

Le Conseil d'Administration fixe chaque année la part de sous-traitance et un reporting est fait annuellement vers le Gouvernement.

En annexe 1 figure la liste des lots sous-traités par l'OTW, des adjudicataires concernés et des kilomètres sous-traités sur chacune des lignes du lot au 31 décembre 2022.

Dans le rapport annuel de l'OTW, un total de 35.932.845km a été réalisé par les sous-traitants sur l'ensemble de l'année 2022, ce qui montre que les balises de sous-traitance ont été respectées en 2022, puisqu'il est de 35,7%.

V. Contrat de service public (CSP)

Le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) le 21 février 2019 porte sur les années 2019 à 2023.

Il prévoit que si, à l'échéance du contrat, aucun autre CSP n'a été conclu, ce contrat est prorogé pour une période de 6 mois.

Le suivi des engagements et obligations contractuelles est confié à un Comité de suivi, notamment sur base des informations transmises régulièrement et des rapports annuels produits par l'OTW.

Une évaluation en fin de contrat est prévue :

- Au plus tard 6 mois avant l'échéance du contrat, le Gouvernement fait également procéder à une évaluation externe finale. Celle-ci porte sur l'ensemble des composantes du contrat mais également sur l'influence des facteurs et des conditions externes qui ont pu avoir une incidence sur sa réalisation. Cette évaluation a été initiée en 2022 par un bureau de consultance externe à l'administration.

1) Obligations de service public et autres missions déléguées

Pour rappel, les obligations de service public comprennent :

- L'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers de voyageurs sur le territoire de la Région wallonne qu'ils soient prestés directement par l'OTW ou sous-traités par ce dernier à des tiers ;
- L'établissement et la réalisation des investissements d'exploitation nécessaires à la fourniture de ces services.

Les services de transport régulier en question sont ceux décrits dans le plan de transport détaillé proposé annuellement en septembre au Gouvernement, comprenant notamment les lignes, les itinéraires, les horaires et les arrêts, et la stratégie marketing, sur base de l'offre définie en

concertation avec l'AOT, permettant de concrétiser la politique d'accessibilité du territoire et l'atteinte des objectifs fixés par l'AOT.

Pour mémoire, l'offre de départ est l'offre de référence basée sur l'offre de décembre 2018 (90.934.607 km) déclinée par bassin de mobilité et par niveau de service. L'OTW s'est engagée à exploiter l'équivalent de l'offre de référence exprimée en km en charge. Elle s'est aussi engagée à exploiter en cours de contrat les évolutions de l'offre qui lui sont confiées par l'AOT (avec compensation). Le volume global de 90.934.607 km atteint par l'offre de référence est le volume corrigé en Comité de suivi suite à une intégration erronée des km parcourus pour des services ne répondant pas à la stricte définition des services réguliers figurant dans le décret de 1989 précité, à savoir des services offerts en permanence par l'OTW c-à-d avec une fréquence et des arrêts déterminés et prise en charge et dépose à des arrêts préalablement fixés.

Outre ces obligations de service public, la Wallonie a aussi confié par contrat à l'OTW les missions déléguées suivantes :

- L'établissement et l'organisation des services de transport scolaire, à défaut de services réguliers (avec droits exclusifs) ;
- Le subventionnement des services de transport de personnes à mobilité réduite, agréés comme service de transport d'intérêt général ;
- D'autres services de transport public spécialisés assurant le transport de catégories déterminées de voyageurs, à l'exclusion d'autres voyageurs ;
- La préparation et l'exécution du Programme Pluriannuel d'Investissement en matière d'infrastructure de transport public. Par investissements en infrastructures de transport public, on entend les investissements réalisés sur le domaine public et prioritairement affectés au transport en commun ou à la promotion de l'intermodalité.

Ces missions, déléguées par la Wallonie à l'OTW, n'entrent pas dans le champ d'application du règlement européen 1370/2007.

Néanmoins, dans le respect du point 5 de l'annexe du règlement 1370/2007, afin d'augmenter la transparence et d'éviter les subventions croisées - vu que l'opérateur interne wallon de service public exploite non seulement des services compensés soumis à des obligations de service public, mais exerce également d'autres activités - les principaux chiffres relatifs à la réalisation de l'ensemble des missions et activités de l'OTW sont également présentés en annexe 2 du présent rapport ainsi que le rapport annuel de l'OTW en annexe 7, de façon à montrer que les obligations suivantes sont respectées :

- les comptes d'exploitation correspondant à chacune de ces activités doivent être séparés et la part des actifs correspondants et les coûts fixes doivent être affectés selon les règles comptables et fiscales en vigueur,
- tous les coûts variables, une contribution adéquate aux coûts fixes et un bénéfice raisonnable liés à toute autre activité de l'opérateur de service public ne peuvent en aucun cas être imputés au service public en question,
- les coûts du service public doivent être équilibrés par les recettes d'exploitation et les versements des autorités publiques, sans transfert possible des recettes vers un autre secteur d'activité de l'opérateur de service public.

2) Objectifs stratégiques contractuels

Les parties se sont engagées autour de quatre objectifs stratégiques pour lesquels elles se sont fixées des cibles chiffrées :

1. L'amélioration et la mesure de la qualité de service (principalement la fiabilité et la ponctualité des services réguliers) en vue d'une plus grande satisfaction du client et d'une meilleure image de marque du transport public wallon ;
2. L'amélioration progressive de l'agilité de l'OTW en matière de déploiement de son offre de services réguliers, c'est-à-dire sa capacité à planifier et à mettre en exploitation les modifications de cette offre endéans des délais adéquats ;
3. La poursuite de la digitalisation pour assurer une information en temps réel des usagers, susciter l'intégration du transport public wallon dans une logique de « Mobility as a service » et faciliter en général les démarches de l'ensemble des usagers et les missions des collaborateurs ;
4. La contribution aux objectifs de développement durable de la Région, notamment à travers une performance environnementale exemplaire des transports publics.



Les actions et projets mis en œuvre en 2022 pour réaliser les objectifs stratégiques du CSP et les indicateurs clés liés à la mise en œuvre du contrat sont mentionnés en annexe 3 au présent rapport.

Ils montrent qu'il y a une hausse de l'offre kilométrique au 31 décembre 2022, grâce à la mise en service de nouvelles lignes de bus. Cependant, le taux d'exécution du service passe de 98,19% en 2021

à 96,91% en 2022 en raison du nombre d'interruptions de service dû à des manifestations interprofessionnelles beaucoup plus important que les années précédentes (9 jours).

De plus, à l'instar de 2021, aucune valeur n'a pu être renseignée pour la charge moyenne.

Enfin, l'enquête de satisfaction pour l'année 2022 a pu être réalisée. Elle démontre une satisfaction des clients à hauteur de 69% (contre 57% en 2021). La synthèse de l'enquête est reprise en annexe 4 du présent rapport.

La liste des lignes essentielles sur lesquelles le personnel disponible est affecté prioritairement en cas de grève, établie par l'OTW figure en annexe 5 du présent rapport.

3) Suivi d'exécution du contrat de service public : respect des principales échéances prévues au contrat

Le suivi des principales échéances figurant au contrat est réalisé par un Comité de suivi. Le tableau, qui figure en annexe 6 du présent rapport, a été mis à jour le 6 novembre 2023.

4) Evolution de l'offre kilométrique des obligations de service public

L'offre a évolué par rapport à l'offre de départ dite « offre de référence ». Les nouveaux services ou services modifiés résultent principalement du traitement par l'AOT des demandes de l'OTW de modification/suppression/création d'offre dans le respect de l'article 27 du CSP et de la mise en œuvre conjointe du processus de redéploiement de l'offre décrit à l'article 19 du CSP impliquant les Organes de Consultation des Bassins de Mobilité (OCBM).

Au départ de l'offre de référence et avec l'avis/approbation de l'AOT, l'OTW a fait évoluer son offre de services réguliers en 2022 (données kilométriques en année pleine) :

- Création de nouvelles lignes EXPRESS (+ 1 150 000 km) ;
- Modification significative d'une quarantaine de lignes (+/- 50 000 km/an) ;
- Suppression d'une ligne (-7000 km/an)

Au total, l'impact de ces évolutions de l'offre kilométrique sur l'année 2022 est de +1 200 000 kilomètres dont 70% en régie.

VI. Exécution des obligations de service public en 2022 – aspects quantitatifs

L'OTW a réalisé une production kilométrique de 95 193 763 kilomètres qui se répartissent comme suit :

- Offre bus 93 511 789 km ;
- Offre urbaine ferrée : 1 474 891 km ;
- Offre de transports alternatifs : 207 083 km.

En 2022, hors cas de forces majeures, la non-production kilométrique (non liée à des interruptions de service) a atteint 546 322 kilomètres (soit 0,56% de la production kilométrique planifiée en 2022). Les

kilomètres non réalisés suite aux interruptions de service se sont, quant à eux, élevés à 1 745 611 kilomètres (soit 1,78% de la production kilométrique planifiée en 2022). Les kilomètres non parcourus pour cause de forces majeures ont atteint 403 535 kilomètres en 2022 (0,41% de la production kilométrique planifiée). Conformément à l'Article 78 du Contrat de service public, relativement aux premier et deuxième semestres de 2022, l'ajustement de la compensation en fonction de la production kilométrique réalisée est de -1 992 876 € tandis que l'impact des pénalités dues à la Région en cas d'interruption de service est de -6 521 048 €.

VII. Financement des obligations de service public en 2022

Les services de transport réguliers sont financés par une compensation versée par la Wallonie à l'opérateur interne et par les recettes commerciales perçues par celui-ci.

A noter que le financement additionnel de l'Opérateur lié à la crise sanitaire COVID-19 est repris dans le chapitre ci-après « Impact de la crise sanitaire COVID-19 ».

1) La compensation versée par la Wallonie

La compensation couvre au maximum l'incidence financière des obligations de service public, c-à-d :

- les coûts occasionnés par les obligations de service public ;
- moins l'incidence financière positive générée au sein du réseau exploité et par le biais des droits exclusifs ;
- moins les recettes tarifaires ;
- plus, le cas échéant, un bénéfice raisonnable.

Outre les droits exclusifs octroyés, la compensation⁴ prend la forme de plusieurs interventions financières directes dans la couverture des charges d'exploitation des obligations de service public (en ce compris les investissements d'exploitation).

En 2022, 518 924 081 € ont été liquidés par la Région wallonne au titre de compensation des obligations de service public :

- 456 156 010 € pour les charges d'exploitation du réseau bus ;
- 15 655 071 € pour les charges d'exploitation du réseau urbain ferré ;
- 47 113 000 € pour les investissements d'exploitation et le verdissement de la flotte.

Ce montant tient compte des pénalités pour interruption de service (4 697 894 €), des pénalités liées à la non-fiabilité des sous-traitants (238 819 €) et de l'ajustement de la compensation en fonction de

⁴ On ne parle ici que de la compensation directe des OSP. L'OTW, en tant qu'opérateur public, bénéficie également d'une garantie régionale pour ses emprunts, d'un mécanisme de cash-pooling et de la couverture de ses engagements sociaux.

la production kilométrique réalisée (872 858 €) imputées à l'opérateur et relatives au deuxième semestre de 2021 et premier semestre de 2022.

Les montants versés à l'OTW en 2022 intègrent, en application des arrêtés de financement et du Contrat de service public, des écritures liées à 2021 (remboursements de trop perçu, montants à recevoir en 2022 pour 2021, pénalités du second semestre 2021...). En 2022, l'OTW a reçu anticipativement 20 450 000 € pour couvrir la perte d'exploitation 2023. Par contre, la compensation complémentaire covid (14 000 000 €) et le financement dédié à l'acquisition de bus hybrides dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie (44 566 666 €) n'ont pas été liquidés en 2022.

Pour analyser le résultat 2022 de la mission d'établissement et de fonctionnement des services réguliers de voyageurs et l'utilisation des compensations octroyées à l'OTW par la Région, il y a lieu de tenir compte de la comptabilisation des compensations financières en application des règles propres à la comptabilité privée.

Ainsi, il en résulte qu'en 2022, les interventions financières de la Région dédiées à la mission d'établissement et de fonctionnement des services réguliers de voyageurs, comptabilisées en 2022 (en couverture de charges, de chiffres d'affaires et/ou d'investissements), se sont élevées à 548 064 341 €. Au sein de ce montant, 21 796 652 € sont comptabilisés en chiffre d'affaires (après déduction de la tva et en complément aux montants liquidés en 2020 et 2021) en compensation des gratuités et réductions tarifaires. Le solde de 526 267 688 € comptabilisés comme compensations financières se répartit comme suit :

- 434 588 023 € en compensation des charges d'exploitation d'opérateur interne dont 420 701 215 € pour le réseau bus et 14 386 307 € pour le réseau ferré urbain.
- 91 679 666 € pour la réalisation d'investissements d'exploitation dont le montant total des acquisitions s'est élevé à 81 741 701 € répartis en :
 - 70 378 917 € de matériel roulant (dont 68 811 797 € dédiés au verdissement de flotte (26 bus articulés hybrides et 161 bus standards hybrides)) ;
 - 6 742 249 € consacrés aux investissements récurrents ;
 - 4 620 533 € pour le développement du numérique.

Aux compensations financières, s'ajoute le chiffre d'affaires (hors toutes compensations des gratuités et réductions tarifaires) qui s'est élevé à 68 861 082 €. Celui-ci se répartit entre 66 484 094 € pour le réseau bus et 2 376 988 € pour le réseau urbain ferré.

Au terme de 2022, la mission d'établissement et de fonctionnement des services de transport réguliers de voyageurs présente un déficit de -12 438 257 €. Ce déficit est détaillé à l'annexe 1 qui découpe le compte de résultat de l'OTW par mission telle que confiée à l'OTW dans le Contrat de service public (et donc, par financement).

2) Les recettes commerciales

En application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 novembre 1992, les tarifs pour le transport en commun des voyageurs appliqués par l'OTW sont adaptés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le Gouvernement Wallon a approuvé une nouvelle grille tarifaire et les prix applicables au 1er septembre 2022 via l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juin 2022 modifiant les prix à percevoir pour le transport des voyageurs sur le réseau de l'Opérateur de Transport de Wallonie.

Le chiffre d'affaires 2022 du TEC lié au transport public de voyageurs s'élève à 96 860 029 € dont :

- 68 861 082 € résultant de la vente de titres de transport ;
- 6 611 546 € de compensations régionales pour couvrir des gratuités ou des réductions tarifaires parmi lesquelles :
 - Les gratuités octroyées aux enfants âgés de 6 à 11 ans (4 076 923 €) ;
 - Les gratuités pour les voyageurs de 65 ans et plus ayant le statut BIM (1 151 686 €) ;
 - Les gratuités pour les élèves de l'enseignement spécialisé (1 382 937 €) ;
- 21 387 401 € pour couvrir les nouvelles mesures de gratuité progressive :
 - Les réductions tarifaires mises en place pour l'instauration de la gratuité progressive pour les jeunes de moins de 25 ans et les personnes ;
 - De plus de 65 ans (19 959 167 €) ;
 - La non indexation des tarifs en 2022 (1 428 234 €).

VIII. Crises

1) Crise sanitaire COVID-19

Après deux ans de crise sanitaire, le TEC a pu annoncer à ses voyageurs un retour à la normale sur son réseau. Depuis le 23 mai 2022, les dernières mesures en vigueur comme le port du masque obligatoire dans les transports en commun ont pu être levées.

De plus, le TEC a continué de transporter gratuitement les voyageurs vers les centres de vaccination contre le Covid. Les voyageurs devaient se munir pour les voyages aller et retour de leur convocation ou confirmation (datée et nominative) de rendez-vous dans un centre de vaccination, et la présenter au conducteur lorsqu'ils montaient à bord des véhicules TEC.

Au niveau financier, une compensation de 23 427 000 € a été octroyée au budget initial de la Région wallonne, pour couvrir l'impact de la crise Covid sur l'équilibre financier 2022 du TEC. Cette compensation a été augmentée de 14 000 000 € au feuillet d'ajustement. Cet ajustement n'a cependant pas été liquidé à l'OTW en 2022.

Le détail de l'impact financier est repris à l'annexe 8 du présent rapport.

2) Energie

Dans le cadre de l'augmentation des prix de l'énergie, l'OTW s'est vu octroyer un financement complémentaire de 3 300 000 € pour couvrir l'augmentation conjoncturelle des prix de l'énergie sur sa mission de services réguliers. En 2022, cette compensation a permis de couvrir l'impact sur les coûts de l'OTW des augmentations du prix du gaz, de l'électricité et du gasoil.

Le détail de l'impact financier est repris à l'annexe 9 du présent rapport.

ANNEXE 1 : Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés au 31 décembre 2022

Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/fériées	Commentaire Circulation Vacances
B01	E5	B0605	NIVELLES - NAMUR	CARDONA ET DELTENRE	356 746,00	KMT	0	X	X			X
B01	E11	B0611	LOUVAIN-LA-NEUVE - WAVRE - IXELLES	CARDONA ET DELTENRE	486 305,00	KMT	0	X	X			X
B01	E12	B0612	LOUVAIN-LA-NEUVE - WAVRE - WOLUWE	CARDONA ET DELTENRE	456 056,00	KMT	0	X	X			X
B01	E13	B0613	WAVRE - AUDERGHEM	CARDONA ET DELTENRE	93 559,00	KMT	0	X	X			X
B02	20	B0020	OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE - WAVRE	PULLMAN BUS	1 092,00	KMT	0,993961914	X				
B02	22	B0022	OTTIGNIES - WAVRE - ZONING NORD	PULLMAN BUS	81 035,00	KMT	0,225286807	X	X			X
B02	33	B0033	EGHEZÉE - PERWEZ - LOUVAIN-LA-NEUVE - OTTIGNIES	PULLMAN BUS	60 543,00	KMT	0	X	X	X		X
B02	366	B0366	COURT-SAINT-ETIENNE - RIXENSART - IXELLES	PULLMAN BUS	274 232,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B02	37	B0037	WAVRE GARE - BIERGES VERSEAU	PULLMAN BUS	408	KMT	0,596039604	X				
B02	38	B0038	ROSIERES - GENVAL - WAVRE - BASSE-WAVRE	PULLMAN BUS	6 419,00	KMT	0	X	X			
B02	543	B0543	EGHEZÉE - WAVRE - BRUXELLES	PULLMAN BUS	383 558,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B03	116	B0116	SOIGNIES - BRAINE-LE-COMTE - REBECQ - TUBIZE - HAL	NAWAY AUTOBUS	347 850,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B03		B0002		NAWAY AUTOBUS	85 561,00	KMT	0	X	X			X
B03	43	B0043	TUBIZE - ITTRE PRISON - ITTRE CROISEAU	NAWAY AUTOBUS	61 684,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B03	47	B0047	TUBIZE - VIRGINAL - ITTRE CROISEAU	NAWAY AUTOBUS	79 198,00	KMT	0	X	X	X		X
B03	471	B0471	SINT-PIETERS-KAPELLE - ENGHIEU - HAL	NAWAY AUTOBUS	143 250,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B03	472	B0472	ENGHIEN - TUBIZE	NAWAY AUTOBUS	73 376,00	KMT	0	X	X	X		X
B03	E2	B0602	TUBIZE - NIVELLES	NAWAY AUTOBUS	0	KMT	0	X	X			X
B03	E9	B0609	TUBIZE - BRAINE-L'ALLEUD	NAWAY AUTOBUS	0	KMT	0	X	X			X
B03	71	B0071	MANAGE/NIVELLES - SOIGNIES	NAWAY AUTOBUS	7 149,00	KMT	0,946303432	X	X			

B04	114	B0114	BRAINE-L'ALLEUD - HAL	PICAVET ET CIE	156 606,00	KMT	0	X	X			X
B04	115	B0115	BRAINE-L'ALLEUD - TUBIZE	PICAVET ET CIE	274 040,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B04	127	B0127	LA HULPE - ARGENTEUIL BERLAYMONT	PICAVET ET CIE	4 466,00	KMT	0	X	X			
B04	128	B0128	RÔSIÈRES - ARGENTEUIL BERLAYMONT	PICAVET ET CIE	6 066,00	KMT	0	X	X			
B04	39	B0039	WATERLOO - BR.-L'ALLEUD - OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE	PICAVET ET CIE	56 904,00	KMT	0,623	X	X			X
B04	57	B0057	BRAINE-L'ALLEUD - LA HULPE	PICAVET ET CIE	67 005,00	KMT	0	X	X			X
B04	58	B0058	BRAINE-L'ALLEUD - GENVAL	PICAVET ET CIE	61 602,00	KMT	0	X	X			X
B04	E3	B0603	BR.-L'ALLEUD - GENAPPE - LOUVAIN-LA-NEUVE	PICAVET ET CIE	106 902,00	KMT	0	X	X			X
B04	67	B0067	BRAINE-L'ALLEUD - BARRIÈRE - PARC DE L'ALLIANCE	PICAVET ET CIE	5 894,00	KMT	0,849015037	X	X			X
B04	75	B0075	BRAINE-L'ALLEUD - CHENOIS - WATERLOO	PICAVET ET CIE	847	KMT	0,939270094	X				
B05	16	B0016	NIVELLES - ZONING SUD	CARDONA ET DELTENRE	20 483,00	KMT	0	X	X			X
B05	568	B0568	NIVELLES - MARBAIS - FLEURUS	CARDONA ET DELTENRE	273 808,00	KMT	0	X	X	X		X
B05	70	B0070	NIVELLES - ROSSEIGNIES - BUZET	CARDONA ET DELTENRE	6 517,00	KMT	0,598929165	X	X			
B06	148	B0148	GEMBLOUX - RAMILLIES - LANDEN	CINTRA S.A.	457 091,00	KMT	0,192221778	X	X	X	X	X
B06	339	B0339	HANNUT - TIRLEMONT	CINTRA S.A.	163 431,00	KMT	0	X	X	X	X	X
B06	610	B0610	HANNUT - JODOIGNE	CINTRA S.A.	58 571,00	KMT	0	X	X			X
C01	365A	C365A	BRUXELLES-CHARLEROI	PICAVET ET CIE	405 451,51	KMT	0	X	X	X	X	X
C01	366	C0366	BAISY-THY - GENAPPE - REVES	PICAVET ET CIE	17 754,32	KMT	0	X	X			
C02	108	C0108	BEAUMONT-PHILIPPEVILLE	LIENARD & CIE SPRL	11 959,58	KMT	0	X	X			
C02	109A	C109A	CHARLEROI- BEAUMONT-CHIMAY	LIENARD & CIE SPRL	751 412,77	KMT	0,001	X	X	X	X	X
C02	129	C0129	Macquenoise - Mons	LIENARD & CIE SPRL	34 964,50	KMT	0	X	X		uniquement le D ou Lundi férié	
C02	132C	C132C	WALCOURT-FROIDCHAPELLE-CHIMAY	LIENARD & CIE SPRL	14 575,16	KMT	0	X	X			
C02	136C	C136C	CHIMAY-FROIDCHAPELLE-CERFONTAINE	LIENARD & CIE SPRL	7 108,65	KMT	0	X	X			
C02	156A	C156A	CHIMAY-MOMIGNIES	LIENARD & CIE SPRL	136 760,91	KMT	0	X	X	X	X	X
C02	99	C0099	BIESME-SOUS-THUIN - BEAUMONT - ERQUELINNES	LIENARD & CIE SPRL	16 066,05	KMT	0	X	X			
C02	E109	CE109	MOMIGNIES - CHIMAY - CHARLEROI	LIENARD & CIE SPRL	97 241,56	KMT	0	X	X			X
C02	E110	CE110	BEAUMONT - MONS	LIENARD & CIE SPRL	56 843,56	KMT	0	X	X			X
C02	RBUS	CRBUS	FROIDCHAPELLE - WALCOURT	LIENARD & CIE SPRL	56 200,94	KMT	0	X	X			X
H01	1	H1001	M 1 Mons - Cuesmes - Frameries - Wasmes - Saint Ghislain	VOYAGES NICOLAY SA	697	KMT	0,998			X		
H01	6	H1006	M 6 Mons - Cuesmes - Jemappes - Flénu - Mons	VOYAGES NICOLAY SA	60 958,00	KMT	0,371	X	X	X		X

H01	21	H1021	M 21 Binche - Lobbes - Merbes Sainte Marie - Estinnes au Mont	VOYAGES NICOLAY SA	19 908,00	KMT	0	X	X			X
H01	23	H1023	M 23 Mons - Hyon - Quévy - Asquillies - Mons	VOYAGES NICOLAY SA	2 689,00	KMT	0,976			X		
H01	34/	H1034	M 34/ Mons - Givry - Estinnes - Binche	VOYAGES NICOLAY SA	80 891,00	KMT	0,349	X	X	X		X
H01	4	H1051	M 4 Wasmes - Quaregnon - Baudour	VOYAGES NICOLAY SA	899	KMT	0,994			X		
H01	108	H1108	M 108 Binche - Vellereille lez Brayeux - Solre sur Sambre - Erquelinnes	VOYAGES NICOLAY SA	85 804,00	KMT	0,288	X	X			X
H01	11	H1110	M 11 Saint Ghislain - Warquignies - Boussu - Saint Ghislain	VOYAGES NICOLAY SA	729	KMT	0,985			X		
H01	134/	H1134	M 134/ Mons - Givry - Erquelinnes - Beaumont	VOYAGES NICOLAY SA	96 728,00	KMT	0,463	X	X	X		X
H01	14	H1140	M 14 Mons - Ghlin - Baudour - Terte - Saint Ghislain	VOYAGES NICOLAY SA	1 032,00	KMT	0,996			X		
H02	42	H1042	M 42 Enghien - Graty - Thoricourt - Neufvilles	DUJARDIN ET FILS S.A.	9 573,00	KMT	0	X	X			
H02	78	H1078	M 78 Saint Ghislain - Pommeroeul - Bleton - Péruwelz	DUJARDIN ET FILS S.A.	107 768,00	KMT	0	X	X			X
H02	87	H1087	M 87 Enghien - Sully - Lessines - Ellezelles - Renaix	DUJARDIN ET FILS S.A.	409 944,00	KMT	0	X	X	X		X
H02	94	H1094	M 94 Enghien - Sully - Ath	DUJARDIN ET FILS S.A.	106 221,00	KMT	0,036	X	X			X
H03	27/	H1127	M 27/ Soignies - Neufvilles - Horrués - Soignies	VOYAGES NICOLAY SA	4 481,00	KMT	0,922			X		
H03	107	H2107	L 107 Jolimont - La Louvière - Houdeng Goegnies - Braine le Comte	VOYAGES NICOLAY SA	92 504,00	KMT	0,182	X	X	X		X
H03	473	H2473	L 473 Braine le Comte - Petit Roeulx - Steenkerque	VOYAGES NICOLAY SA	9 915,00	KMT	0	X	X			X
H04B	41	H1041	M 41 Mons - Quévy - Mairieux (F) - Maubeuge (F)	DEGREVE VOYAGES S.A.	0	KMT	0	X	X			X
H05	1	H4001	T 1 Tournai - Templeuve - Néchin - Herseaux - Mouscron	ROMAN SPRL-AUTOBUS	180 762,00	KMT	0,404	X	X	X	X	X
H05	2	H4002	T 2 Tournai - Pecq - Néchin - Dottignies - Mouscron	ROMAN SPRL-AUTOBUS	108 211,00	KMT	0,574	X	X	X	X	X
H05	3	H4003	T 3 Mouscron - Menin - Comines	ROMAN SPRL-AUTOBUS	53 525,00	KMT	0,4	X	X			X
H05	4	H4004	T 4 Tournai - Marquain - Lamain - Baisieux	ROMAN SPRL-AUTOBUS	1 795,00	KMT	0,531		X			X
H05	6	H4006	T 6 Comines - Warneton - Armentières - Houplines	ROMAN SPRL-AUTOBUS	112 979,00	KMT	0,091	X	X	X		X
H05	10	H4010	T 10 Ath - Bouvignies - Flobecq - Ellezelles	ROMAN SPRL-AUTOBUS	2 904,00	KMT	0,012	X	X			
H05	81	H4081	T 81 Bleton - Beloeil - Tongre Notre Dame - Ath	ROMAN SPRL-AUTOBUS	647	KMT	0,27		X			
H05	88	H4088	T 88 Tournai - Willemeau - Taintignies - La Glanerie	ROMAN SPRL-AUTOBUS	4 197,00	KMT	0,447		X			X
H05	97	H4097	T 97 Tournai - Kain - Hérisson - Avelgem - Amougies - Renaix	ROMAN SPRL-AUTOBUS	1 143,00	KMT	0,141					X
H05	98	H4098	T 98 Tournai - Chercq - Antoing - Hollain - Lesdain	ROMAN SPRL-AUTOBUS	7 250,00	KMT	0,404			X		X
H05	MWR	H4850	T MWR Mouscron - Wattrelos - Roubaix	ROMAN SPRL-AUTOBUS	81 930,00	KMT	0	X	X	X	X	X
H05	P	H4851	T P Mouscron SNCB - La Planche	ROMAN SPRL-AUTOBUS	24 700,00	KMT	0,665	X	X			X
H05	RT	H4852	T RT Mouscron SNCB - Tourcoing Hôpital Dron	ROMAN SPRL-AUTOBUS	22 920,00	KMT	0,585	X	X			X

H05	M	H4853	T M Mouscron SNCB - Chaussée des Ballons	ROMAN SPRL - AUTOBUS	26 535,00	KMT	0,487	X	X			X
H06	78	H1078	M 78 Saint Ghislain - Pommeroeul - Blaton - Péruwelz	ROMAN SPRL - AUTOBUS	2 402,00	KMT	0	X				
H06	1	H4001	T 1 Tournai - Templeuve - Néchin - Herseaux - Mouscron	ROMAN SPRL - AUTOBUS	72 799,00	KMT	0,404	X	X			X
H06	2	H4002	T 2 Tournai - Pecq - Néchin - Dottignies - Mouscron	ROMAN SPRL - AUTOBUS	68 691,00	KMT	0,574	X	X			X
H06	4	H4004	T 4 Tournai - Marquain - Lamain - Baisieux	ROMAN SPRL - AUTOBUS	42 824,00	KMT	0,531	X	X			X
H06	7	H4007	T 7 Tournai - Saint Maur - Jollain - Wez - Guignies - Rongy	ROMAN SPRL - AUTOBUS	28 150,00	KMT	0,537	X	X			X
H06	8	H4008	T 8 Tournai - Gaurain - Vezon - Péruwelz - Bon Secours	ROMAN SPRL - AUTOBUS	63 719,00	KMT	0,49	X	X			X
H06	9	H4009	T 9 Tournai - Mourcourt - Frasnies - Ath	ROMAN SPRL - AUTOBUS	35 542,00	KMT	0,155	X	X			X
H06	10	H4010	T 10 Ath - Bouvignies - Flobecq - Ellezelles	ROMAN SPRL - AUTOBUS	4 254,00	KMT	0,012	X	X			
H06	12	H4012	T 12 Attre - Ath - Ligne - Quevaucamps - Blaton	ROMAN SPRL - AUTOBUS	1 962,00	KMT	0					X
H06	80	H4080	T 80 Blaton - Quevaucamps - Bernissart - Blaton	ROMAN SPRL - AUTOBUS	381	KMT	0		X			
H06	81	H4081	T 81 Blaton - Beloeil - Tongre Notre Dame - Ath	ROMAN SPRL - AUTOBUS	2 967,00	KMT	0					X
H06	86A	H4085	T 86A Leuze - Tourpes - Bury - Basécles - Blaton	ROMAN SPRL - AUTOBUS	6 114,00	KMT	0	X				X
H06	86B	H4086	T 86B Leuze - Thieulain - Ellignies - Anvaing - Renaix	ROMAN SPRL - AUTOBUS	3 090,00	KMT	0,029		X			X
H06	86C	H4087	T 86C Leuze - Quevaucamps - Péruwelz	ROMAN SPRL - AUTOBUS	2 317,00	KMT	0	X	X			
H06	88	H4088	T 88 Tournai - Willemeau - Taintignies - La Glanerie	ROMAN SPRL - AUTOBUS	104 271,00	KMT	0,447	X	X	X		X
H06	95	H4095	T 95 Tournai - Havinnes - Barry - Pipaix - Leuze	ROMAN SPRL - AUTOBUS	53 806,00	KMT	0,322	X	X			X
H06	97	H4097	T 97 Tournai - Kain - Hérinnes - Avelgem - Amougies - Renaix	ROMAN SPRL - AUTOBUS	36 783,00	KMT	0,141	X	X			X
H06	98	H4098	T 98 Tournai - Chercq - Antoing - Hollain - Lesdain	ROMAN SPRL - AUTOBUS	62 476,00	KMT	0,404	X	X	X		X
H06	483	H4483	T 483 Tournai - Mourcourt - Molenbaix - Celles - Renaix	ROMAN SPRL - AUTOBUS	2 064,00	KMT	0,527	X	X			X
H06	491	H4491	T 491 Tournai - Vaulx - Mortagne - Wiers - Péruwelz	ROMAN SPRL - AUTOBUS	184 853,00	KMT	0,223	X	X	X		X
H06	B	H4801	T B Tournai City : Kain - Tournai - Marquain - Lamain - Blandain	ROMAN SPRL - AUTOBUS	6 380,00	KMT	0,932		X	X		X
H06	K	H4802	T K Tournai City : Froyennes - Tournai - Kain	ROMAN SPRL - AUTOBUS	5 819,00	KMT	0,97		X	X		X
H06	W	H4805	T W Tournai City : Tournai - Warchin - Rumillies - Tournai	ROMAN SPRL - AUTOBUS	611	KMT	0,993	X	X			
H06	Z/	H4807	T Z/ Tournai City : Kain - Tournai - Froyennes	ROMAN SPRL - AUTOBUS	176	KMT	0,998		X			
H06	P	H4851	T P Mouscron SNCB - La Planche	ROMAN SPRL - AUTOBUS	1 405,00	KMT	0,665					X
H06	RT	H4852	T RT Mouscron SNCB - Tourcoing Hôpital Dron	ROMAN SPRL - AUTOBUS	872	KMT	0,585					X
H06	M	H4853	T M Mouscron SNCB - Chaussée des Ballons	ROMAN SPRL - AUTOBUS	13 109,00	KMT	0,487	X	X			X
H07	30	H1030	M 30 Angre - Saint Ghislain	DUJARDIN ET FILS S.A.	30 215,00	KMT	0	X	X			X

H07	78	H1078	M 78 Saint Ghislain - Pommeroeul - Blaton - Péruwelz	DUJARDIN ET FILS S.A.	13 348,00	KMT	0	X	X			X
H07	87	H1087	M 87 Enghien - Silly - Lessines - Ellezelles - Renaix	DUJARDIN ET FILS S.A.	2 397,00	KMT	0					X
H07	94	H1094	M 94 Enghien - Silly - Ath	DUJARDIN ET FILS S.A.	2 562,00	KMT	0,036					X
H07	100	H1100	M 100 Saint Ghislain - Baudour - Tertre - Sirault - Ath	DUJARDIN ET FILS S.A.	192 837,00	KMT	0,259	X	X	X		X
H07	8	H4008	T 8 Tournai - Gaurain - Vezon - Péruwelz - Bon Secours	DUJARDIN ET FILS S.A.	13 465,00	KMT	0,49	X	X			
H07	9	H4009	T 9 Tournai - Mourcourt - Frasnes - Ath	DUJARDIN ET FILS S.A.	39 001,00	KMT	0,155	X	X			X
H07	10	H4010	T 10 Ath - Bouvignies - Flobecq - Ellezelles	DUJARDIN ET FILS S.A.	33 862,00	KMT	0,012	X	X			X
H07	12	H4012	T 12 Attre - Ath - Ligne - Quevaucamps - Blaton	DUJARDIN ET FILS S.A.	52 414,00	KMT	0	X	X			X
H07	80	H4080	T 80 Blaton - Quevaucamps - Bernissart - Blaton	DUJARDIN ET FILS S.A.	57 377,00	KMT	0	X	X			X
H07	81	H4081	T 81 Blaton - Beloeil - Tongre Notre Dame - Ath	DUJARDIN ET FILS S.A.	224 960,00	KMT	0	X	X	X		X
H07	86A	H4085	T 86A Leuze - Tourpes - Bury - Basècles - Blaton	DUJARDIN ET FILS S.A.	111 610,00	KMT	0	X	X			X
H07	86B	H4086	T 86B Leuze - Thieulain - Ellignies - Anvaing - Renaix	DUJARDIN ET FILS S.A.	60 677,00	KMT	0,029	X	X			X
H07	86C	H4087	T 86C Leuze - Quevaucamps - Péruwelz	DUJARDIN ET FILS S.A.	52 789,00	KMT	0	X	X			X
H07	88	H4088	T 88 Tournai - Willemeau - Taintignies - La Glanerie	DUJARDIN ET FILS S.A.	5 643,00	KMT	0,447	X				
H07	95	H4095	T 95 Tournai - Havinnes - Barry - Pipaix - Leuze	DUJARDIN ET FILS S.A.	11 728,00	KMT	0,322	X	X			X
H07	98	H4098	T 98 Tournai - Chercq - Antoing - Hollain - Lesdain	DUJARDIN ET FILS S.A.	9 650,00	KMT	0,404	X				X
H07	483	H4483	T 483 Tournai - Mourcourt - Molenbaix - Celles - Renaix	DUJARDIN ET FILS S.A.	940	KMT	0,527					X
H07	491	H4491	T 491 Tournai - Vaulx - Mortagne - Wiers - Péruwelz	DUJARDIN ET FILS S.A.	16 490,00	KMT	0,223	X	X			X
H08	78	H1078	M 78 Saint Ghislain - Pommeroeul - Blaton - Péruwelz	ROMAN SPRL-AUTOBUS	1 201,00	KMT	0	X				
H08	87	H1087	M 87 Enghien - Silly - Lessines - Ellezelles - Renaix	ROMAN SPRL-AUTOBUS	1 769,00	KMT	0					X
H08	100	H1100	M 100 Saint Ghislain - Baudour - Tertre - Sirault - Ath	ROMAN SPRL-AUTOBUS	13 794,00	KMT	0,259	X				
H08	1	H4001	T 1 Tournai - Templeuve - Néchin - Herseaux - Mouscron	ROMAN SPRL-AUTOBUS	816	KMT	0,404		X			
H08	4	H4004	T 4 Tournai - Marquain - Lamain - Baisieux	ROMAN SPRL-AUTOBUS	2 317,00	KMT	0,531	X				
H08	7	H4007	T 7 Tournai - Saint Maur - Jollain - Wez - Guignies - Rongy	ROMAN SPRL-AUTOBUS	2 493,00	KMT	0,537					X
H08	8	H4008	T 8 Tournai - Gaurain - Vezon - Péruwelz - Bon Secours	ROMAN SPRL-AUTOBUS	9 631,00	KMT	0,49	X	X			X
H08	9	H4009	T 9 Tournai - Mourcourt - Frasnes - Ath	ROMAN SPRL-AUTOBUS	10 393,00	KMT	0,155	X				X
H08	10	H4010	T 10 Ath - Bouvignies - Flobecq - Ellezelles	ROMAN SPRL-AUTOBUS	10 468,00	KMT	0,012	X	X			
H08	12	H4012	T 12 Attre - Ath - Ligne - Quevaucamps - Blaton	ROMAN SPRL-AUTOBUS	3 789,00	KMT	0	X	X			
H08	80	H4080	T 80 Blaton - Quevaucamps - Bernissart - Blaton	ROMAN SPRL-AUTOBUS	8 392,00	KMT	0	X	X			X

H08	81	H4081	T 81 Blaton - Beloeil - Tongre Notre Dame - Ath	ROMAN SPRL - AUTOBUS	9 150,00	KMT	0	X	X			X
H08	86A	H4085	T 86A Leuze - Tourpes - Bury - Basècles - Blaton	ROMAN SPRL - AUTOBUS	16 412,00	KMT	0	X	X			X
H08	86B	H4086	T 86B Leuze - Thieulain - Ellignies - Anvaing - Renaix	ROMAN SPRL - AUTOBUS	93 702,00	KMT	0,029	X	X			X
H08	86C	H4087	T 86C Leuze - Quevaucamps - Péruwelz	ROMAN SPRL - AUTOBUS	6 646,00	KMT	0	X	X			
H08	95	H4095	T 95 Tournai - Havinnes - Barry - Pipaix - Leuze	ROMAN SPRL - AUTOBUS	15 673,00	KMT	0,322	X	X			
H08	97	H4097	T 97 Tournai - Kain - Hérinnes - Avelgem - Amougies - Renaix	ROMAN SPRL - AUTOBUS	266 109,00	KMT	0,141	X	X	X		X
H08	483	H4483	T 483 Tournai - Mourcourt - Molenbaix - Celles - Renaix	ROMAN SPRL - AUTOBUS	29 017,00	KMT	0,527	X	X			X
H10	E40	H4740	T E40 Péruwelz - Ath	DEGREVE VOYAGES S.A.	288 171,00	KMT	0	X	X	X		
H11	E41	H4741	T E41 Péruwelz - Renaix	DUJARDIN ET FILS S.A.	85 514,00	KMT	0	X	X			X
H11	E42	H4742	T E42 Tournai - Renaix	DUJARDIN ET FILS S.A.	105 082,00	KMT	0	X	X			X
H98	MWR	H4850	T MWR Mouscron - Wattrelos - Roubaix	TRANSPOLE			0					
H99	41	H1041	M 41 Mons - Quévy - Mairieux (F) - Maubeuge (F)	DE WINTER VOYAGES			0					
L01	105	L0105	GD-RECHAIN - XHENDELESSE - OLNE - AYENEUX - SOUMAGNE - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	11 328,00	KMT		X	X			
L01	106	L0106	GD-RECHAIN - SOIRON - NESSONVAUX - OLNE - SOUMAGNE - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	13 123,00	KMT		X	X			
L01	107	L0107	HOUSSE - BARCHON - TIGNEE - CEREXHE - MELEN - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	12 343,00	KMT		X	X			
L01	108	L0108	MORTROUX - JULEMONT - MORTIER - TREMBLEUR - BLEGNY - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	13 389,00	KMT		X	X			
L01	109	L0109	SAIVE - QDB - RETINNE - MICHEROUX - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	9 339,00	KMT		X	X			
L01	110	L0110	BARCHON - BLEGNY - BOLLAND - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	4 221,00	KMT		X	X			
L01	138	L0138	LIÈGE - FLÉRON - HERVE - BATTICE - VERVIERS	GARAGE DU PERRON S.A.	617 987,00	KMT	0,229	X	X	X	X	X
L01	238	L0238	CHARNEUX - HERVE	GARAGE DU PERRON S.A.	5 793,00	KMT		X	X			
L01	393	L0393	VERVIERS - JALHAY - CHARNEUX	GARAGE DU PERRON S.A.	30 671,00	KMT		X	X	X		X
L01	725	L0725	VERVIERS - EUPEN - BELLMERIN	GARAGE DU PERRON S.A.	1 723,00	KMT	0,996	X	X			
L02	173	L0173	SLINS - MILMORT - OUPEYE - VISÉ	Multiobus Wallonie	15 341,00	KMT	0,081	X	X			
L02	57	L0057	GUILLEMINS - BIERSET (LIEGE AIRPORT)	Multiobus Wallonie	182 877,00	KMT		X	X	X	X	X
L02	70	L0070	ST-LAMBERT - ROCOURT - LIERS - SLINS	Multiobus Wallonie	11 811,00	KMT	0,974	X	X	X	X	X
L02	71	L0071	ST-LAMBERT - CITADELLE - VOTTEM - MILMORT	Multiobus Wallonie	4 987,00	KMT	0,987	X	X			
L02	72	L0072	ST-LAMBERT - CITADELLE - FOND DES TAWES	Multiobus Wallonie	1 743,00	KMT	0,977				X	
L02	73	L0073	LIEGE - ROCOURT - LIERS - SLINS - GLONS	Multiobus Wallonie	95 514,00	KMT		X	X	X	X	X
L02	87	L0087	ANS - ROCOURT - LIERS	Multiobus Wallonie	34 177,00	KMT	0,144	X	X			X

L03	101	L0101	GLONS - BASSENGE - EBEN-EMAE	Leonard Travel International	4 185,00	KMT	0,932	X	X			
L03	134	L0134	LIEGE - HERSTAL - VOTTEM - LIERS - GLONS	Leonard Travel International	33 607,00	KMT	0,820	X	X			X
L03	139	L0139	VISÉ - AUBEL - MONTZEN - WELKENRAEDT	Leonard Travel International	24 571,00	KMT		X	X	X		X
L03	140	L0140	LIÈGE - WANDRE - VISÉ	Leonard Travel International	357 138,00	KMT		X	X	X	X	X
L03	173	L0173	SLINS - MILMORT - OUPEYE - VISÉ	Leonard Travel International	11 374,00	KMT	0,081	X	X			
L03	240	L0240	LIEGE - SAROLAY - HERMALLE - VISÉ	Leonard Travel International	121 541,00	KMT		X	X	X		X
L03	439	L0439	MOELINGEN/MOULAND - VEURS - SPV/FSP - SMV/FSM	Leonard Travel International	7 668,00	KMT		X	X			
L03	78	L0078	LIÈGE - VISÉ - MAASTRICHT	Leonard Travel International	170 027,00	KMT		X	X	X	X	X
L04	142	L0142	ESNEUX - TROIS-PONTS - GOUVY	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	8 488,00	KMT		X	X			
L04	377	L0377	LIÈGE - ESNEUX - COMBLAIN-AU-PONT	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	509 682,00	KMT		X	X	X	X	X
L04	378	L0378	NEUVILLE - ESNEUX	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	14 368,00	KMT		X	X			
L04	442	L0442	HALLEUX - COMBLAIN - POULSEUR	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	5 056,00	KMT		X	X			
L04	95	L0095	PLAINEVAUX - ROTHEUX - NEUVILLE	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	12 528,00	KMT		X	X			
L05	142	L0142	ESNEUX - TROIS-PONTS - GOUVY	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	4 653,00	KMT		X	X			
L05	165	L0165	AYWAILLE - HAMOIR	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	38 005,00	KMT		X	X	X		
L05	265	L0265	AYWAILLE - LIERNEUX - VERLEUMONT	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	49 790,00	KMT		X	X	X		
L05	342	L0342	COMBLAIN - ONEUX - GÉROMONT - COMBLAIN	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	5 361,00	KMT		X	X			
L05	362	L0362	AYWAILLE - BANNEUX - THEUX - SPA	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	29 293,00	KMT		X	X			
L05	377	L0377	LIÈGE - ESNEUX - COMBLAIN-AU-PONT	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	1 792,00	KMT			X			
L05	389	L0389	BEAUFAYS - TROOZ - NESSONVAUX	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	8 787,00	KMT		X	X			
L05	465	L0465	BARVAUX - BOMAL - AYWAILLE - LA REID	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	34 737,00	KMT	0,057	X	X			
L05	64	L0064	LIÈGE - BANNEUX - AYWAILLE	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	210 532,00	KMT		X	X	X	X	X

L05	65	L0065	LIÈGE - AYWAILLE - REMOUCHAMPS	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	576 818,00	KMT		X	X	X	X	X
L05	727	L0727	VERVIERS - BANNEUX - AYWAILLE - HOUSSELOGE	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	130 353,00	KMT		X	X	X	X	X
L06	188	L0188	PEPINSTER - TROOZ - PRAYON	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	22 747,00	KMT		X	X			X
L06	288	L0288	VERVIERS - WEGNEZ - PEPINSTER - SOIRON	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	65 757,00	KMT		X	X	X		X
L06	295	L0295	VERVIERS - TIÈGE - SPA	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	48 793,00	KMT		X	X	X	X	X
L06	387	L0387	THEUX - ONEUX - FAYS - JEHANSTER - POLLEUR - THEUX	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	9 734,00	KMT	0	X	X			
L06	388	L0388	VERVIERS - THEUX - SPA	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	269 820,00	KMT		X	X	X	X	X
L06	399	L0399	CREPPE - SPA	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	1 703,00	KMT		X	X			
L06	488	L0488	SPA (SERVICE URBAIN)	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	4 703,00	KMT		X	X	X		X
L06	744	L0744	SPA - STAVELOT - TROIS-PONTS	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	69 200,00	KMT		X	X	X	X	X
L06	750	L0750	SPA - MALCHAMPS - STAVELOT - TROIS-PONTS	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	10 214,00	KMT		X	X			
L07	142	L0142	ESNEUX - TROIS-PONTS - GOUVY	SATRACOM S.A.	430 069,00	KMT		X	X	X	X	X
L07	242	L0242	LIERNEUX - TROIS-PONTS	SATRACOM S.A.	14 350,00	KMT		X	X			
L07	294	L0294	VERVIERS - STAVELOT - TROIS-PONTS	SATRACOM S.A.	182 946,00	KMT		X	X	X	X	X
L07	377	L0377	LIÈGE - ESNEUX - COMBLAIN-AU-PONT	SATRACOM S.A.	10 816,00	KMT		X	X			
L07	395	L0395	VERVIERS - MALMEDY - REULAND	SATRACOM S.A.	4 226,00	KMT		X	X			
L07	405	L0405	CHENEUX - MEIZ - BERNISTER - BURNENVILLE	SATRACOM S.A.	3 179,00	KMT		X	X			
L07	695	L0695	BELLEVAUX - LIGNEUVILLE - STAVELOT	SATRACOM S.A.	8 927,00	KMT		X	X			
L07	745	L0745	TROIS-PONTS - WAIMES - BÜLLINGEN	SATRACOM S.A.	6 898,00	KMT		X	X			
L07	751	L0751	TIEGE - SART - HOCKAI - STAVELOT - TROIS- PONTS	SATRACOM S.A.	9 842,00	KMT		X	X			
L07	752	L0752	SOLWASTER - STER - BURNENVILLE - STAVELOT - TROIS-PONTS	SATRACOM S.A.	9 349,00	KMT		X	X			
L07	753	L0753	STAVELOT - TROIS-PONTS - WANNE	SATRACOM S.A.	4 253,00	KMT		X	X			
L08	395	L0395	VERVIERS - MALMEDY - REULAND	Wergifosse-Satracom	166 571,00	KMT		X	X	X	X	X
L08	397	L0397	MALMEDY - MONT - XHOFFRAIX	Wergifosse-Satracom	27 743,00	KMT		X	X	X	X	
L08	745	L0745	TROIS-PONTS - WAIMES - BÜLLINGEN	Wergifosse-Satracom	260 988,00	KMT		X	X	X	X	X
L08	746	L0746	BÜLLINGEN - MANDERFELD	Wergifosse-Satracom	4 592,00	KMT		X	X			
L08	748	L0748	SOURBRODT - WAIMES - ST-VITH	Wergifosse-Satracom	823	KMT			X			
L08	749	L0749	WAIMES - HEPPENBACH	Wergifosse-Satracom	4 469,00	KMT		X	X			
L08	795	L0795	BAUGNEZ - LASNEVILLE - MALMEDY	Wergifosse-Satracom	6 666,00	KMT	0	X	X			

L09	745	L0745	TROIS-PONTS - WAIMES - BÜLLINGEN	SPRL WERGIFOSSE	4 362,00	KMT		X	X			
L09	748	L0748	SOURBRODT - WAIMES - ST-VITH	SPRL WERGIFOSSE	4 275,00	KMT		X	X			
L09	845	L0845	STAVELLOT - MALMEDY - SOURBRODT - BÜTGENBACH	SPRL WERGIFOSSE	30 176,00	KMT		X	X			X
L10	138	L0138	LIÈGE - FLÉRON - HERVE - BATTICE - VERVIERS	SATRACOM S.A.	1 972,00	KMT	0,223	X	X			
L10	390	L0390	VERVIERS - ROCHERATH	SATRACOM S.A.	159 942,00	KMT		X	X	X	X	X
L10	402	L0402	ST-VITH - SCHÖNBERG - HEPPENBACH - HEPSCHIED	SATRACOM S.A.	12 850,00	KMT		X	X			
L10	403	L0403	MIRFELD - VALENDER - AMEL	SATRACOM S.A.	3 314,00	KMT		X	X			
L10	404	L0404	MEDELL - AMEL - MIRFELD - MÖDERSCHIED - SCHOPPEN - AMEL	SATRACOM S.A.	5 811,00	KMT		X	X			
L10	406	L0406	ST-VITH - WALLERODE - AMEL - BÜLLINGEN - ROCHERATH	SATRACOM S.A.	38 863,00	KMT		X	X			X
L10	745	L0745	TROIS-PONTS - WAIMES - BÜLLINGEN	SATRACOM S.A.	29 449,00	KMT						
L10	746	L0746	BÜLLINGEN - MANDERFELD	SATRACOM S.A.	49 143,00	KMT		X	X			X
L10	748	L0748	SOURBRODT - WAIMES - ST-VITH	SATRACOM S.A.	2 089,00	KMT						
L10	845	L0845	STAVELLOT - MALMEDY - SOURBRODT - BÜTGENBACH	SATRACOM S.A.	877	KMT						
L11	E23	L1023	EUPEN - BÜLLINGEN - ST-VITH - BURG-REULAND	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	274 728,00	KMT	0	X	X	X	X	X
L11	394	L0394	EUPEN - BÜLLINGEN - ST-VITH	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	45 781,00	KMT		X	X	X	X	X
L11	398	L0398	RECHT - NIEDER-EMMELS - ST-VITH	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	6 020,00	KMT		X	X			
L11	400	L0400	ST-VITH - MEYERODE - HEPPENBACH - WEYWERTZ - SOURBRODT	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	93 293,00	KMT		X	X			X
L11	401	L0401	VIELSALM - ST-VITH - MANDERFELD - LOSHEIMERGRABEN	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	75 179,00	KMT		X	X			X
L11	747	L0747	KAISERBARACKE - BORN - ST-VITH	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	4 058,00	KMT		X	X			
L11	748	L0748	SOURBRODT - WAIMES - ST-VITH	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	103 362,00	KMT		X	X			X
L11	848	L0848	ST-VITH - GOUVY	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	38 234,00	KMT		X	X			X
L11	948	L0948	ST-VITH - STEINEBRÜCK - RODGEN	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	6 697,00	KMT		X	X			
L12	395	L0395	VERVIERS - MALMEDY - REULAND	SATRACOM S.A.	184 530,00	KMT		X	X	X	X	X
L12	495	L0495	ST-VITH - LASCHIED - MASPELT - REULAND	SATRACOM S.A.	11 744,00	KMT		X	X			
L12	496	L0496	ST-VITH - WEMPERHARDT - OUREN - REULAND	SATRACOM S.A.	13 467,00	KMT		X	X			
L13	E23	L1023	EUPEN - BÜLLINGEN - ST-VITH - BURG-REULAND	SADAR S.A. AUTOBUS REGIONAUX	240 236,00	KMT	0	X	X	X	X	X
L13	138	L0138	LIÈGE - FLÉRON - HERVE - BATTICE - VERVIERS	SADAR S.A. AUTOBUS REGIONAUX	1 823,00	KMT	0,223	X	X			
L13	139	L0139	VISÉ - AUBEL - MONTZEN - WELKENRAEDT	SADAR S.A. AUTOBUS REGIONAUX	79 909,00	KMT		X	X			X

L13	339	L0339	SMV/FSM - TEUVEN - REMERSDAAL - AUBEL	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	7 320,00	KMT		X	X			
L13	385	L0385	EUPEN - MÜTZENICH - MONSCHAU - KALTERHERBERG	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	12 901,00	KMT				X		
L13	394	L0394	EUPEN - BÜLLINGEN - ST-VITH	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	37 307,00	KMT		X	X	X	X	X
L13	396	L0396	EUPEN - KELMIS - VAALS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	242 811,00	KMT	0,018	X	X	X	X	X
L13	400	L0400	ST-VITH - MEYERODE - HEPPENBACH - WEYWERTZ - SOURBRODT	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	5 111,00	KMT		X	X			
L13	710	L0710	EUPEN - WELKENRAEDT - KELMIS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	258 357,00	KMT		X	X	X	X	X
L13	711	L0711	WELKENRAEDT - KELMIS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	29 060,00	KMT		X	X	X		X
L13	712	L0712	THIMISTER - AUBEL - WELKENRAEDT	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	8 451,00	KMT		X	X			
L13	713	L0713	HENRI-CHAPELLE - HOMBOURG - SIPPENAEKEN - KELMIS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	7 622,00	KMT		X	X			
L13	715	L0715	WELKENRAEDT / MONTZEN - BIRKEN - KELMIS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	19 974,00	KMT		X	X			X
L13	716	L0716	BILSTAIN - DOLHAIN - GOÉ - MEMBACH - WELKENRAEDT	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	3 917,00	KMT	0,643	X	X			
L13	717	L0717	WELKENRAEDT/KELMIS – HENRI-CHAPELLE – VERVIERS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	112 338,00	KMT		X	X	X		X
L13	723	L0723	EUPEN - WELKENRAEDT	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	22 223,00	KMT	0,788			X		X
L13	728	L0728	HAUSET - KELMIS	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	9 516,00	KMT		X	X			X
L13	738	L0738	VERVIERS - BATTICE - THIMISTER - AUBEL	SADAR S.A AUTOBUS REGIONAUX	243 092,00	KMT		X	X	X	X	X
L14	144	L0144	HUY - BURDINNE - HANNECHE	Multiobus Wallonie	661	KMT	0,995		X			
L14	149	L0149	HUY - FIZE-FONTAINE - SERAING-LE-CHATEAU HUY - AMPSIN - VILLERS-LE-BOUILLET - AMAY - FLÔNE	Multiobus Wallonie	98 044,00	KMT	0,017	X	X	X		X
L14	249	L0249		Multiobus Wallonie	5 263,00	KMT	0,427	X	X			
L15	127	L0127	HUY - HANNUT - LANDEN	CINTRA S.A.	444 378,00	KMT	0,156	X	X	X	X	X
L15	128	L0128	WAREMME - GEER - HANNUT	CINTRA S.A.	129 264,00	KMT		X	X	X		X
L15	150	L0150	WARNANT-DREYE - VILLERS-LE-BOUILLET	CINTRA S.A.	5 068,00	KMT	0,099	X	X			
L15	283	L0283	WAREMME - GEER - HANNUT	CINTRA S.A.	3 285,00	KMT	0,944	X	X			X

L16B	E20	L1020	LIEGE - MARCHE - MARLOIE	COMPAGNIE DES AUTOBUS LIEGEOIS	512 731,00	KMT	0	X	X	X		X
L17	E21	L1021	VERVIERS - MALMEDY	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	313 359,55	KMT	0	X	X	X		X
L18	E22	L1022	HUY - TIHANGE - WAREMME	A.M. HANSEA - GOHY - BLAISE	221 988,00	KMT	0	X	X	X		X
N01	141	N1410	141 DINANT - BEAURAING - GEDINNE - GRAIDE	PENNING TRANSPORTS	45 643,04	KMT	0,1162	X	X			X
N01	154A	N1541	154a DINANT - GIVET	PENNING TRANSPORTS	188 635,01	KMT	0	X	X	X	X	X
N01	25	N2250	25 DINANT - BEAURAING	PENNING TRANSPORTS	12 844,71	KMT	0,8749	X	X			
N01	26	N2260	26 BEAURAING - WELLIN	PENNING TRANSPORTS	11 003,14	KMT	0,7464	X	X			
N01	241	N2410	241 BEAURAING - GEDINNE - HAUT-FAYS	PENNING TRANSPORTS	40 367,38	KMT	0	X	X			X
N01	49	N2490	49 BEAURAING - WINENNE - FELENNE	PENNING TRANSPORTS	34 771,87	KMT	0	X	X			X
N01	341	N3410	341 BEAURAING - GEDINNE - BOURSEIGNE-VIEILLE	PENNING TRANSPORTS	48 321,85	KMT	0	X	X			X
N01	421	N4210	421 BEAURAING - HOUR	PENNING TRANSPORTS	6 959,34	KMT	0	X	X			
N01	422	N4220	422 BEAURAING - GIVET - DOISCHE	PENNING TRANSPORTS	67 177,31	KMT	0	X	X			X
N01	423	N4230	423 BEAURAING - HOUYET	PENNING TRANSPORTS	8 364,56	KMT	0	X	X			
N01	441	N4410	441 GEDINNE - WILLERZIE - VENCIMONT	PENNING TRANSPORTS	21 028,86	KMT	0	X	X			X
N01	67	N9670	67 GEDINNE CARLSBOURG PALISEUL BOUILLON	PENNING TRANSPORTS	1 568,90	KMT	0,0851	X				
N02	128	N1280	128 CINEY - DURNAL - YVOIR	AUTOBUS LATOUR S.A.	61 672,38	KMT	0	X	X	X		X
N02	129	N1290	129 CINEY - DORINNE - YVOIR	AUTOBUS LATOUR S.A.	65 292,39	KMT	0	X	X	X		X
N02	130	N1300	130 CINEY - THYNES - LOYERS	AUTOBUS LATOUR S.A.	11 615,94	KMT	0	X	X			
N02	131	N1310	131 DINANT - THYNES - SPONTIN	AUTOBUS LATOUR S.A.	8 730,03	KMT	0	X	X			
N02	43/1	N2431	43/1 DINANT - CINEY	AUTOBUS LATOUR S.A.	82 899,60	KMT	0	X	X	X		X
N02	43/2	N2432	43/2 CINEY - MONT-GAUTHIER	AUTOBUS LATOUR S.A.	23 520,96	KMT	0	X	X	X		X
N02	47	N2470	47 CINEY - CUSTINNE (VER)	AUTOBUS LATOUR S.A.	7 644,11	KMT	0	X	X			
N02	48	N2480	48 CINEY - BONNIN	AUTOBUS LATOUR S.A.	21 347,14	KMT	0	X	X			
N02	52	N2520	52 DINANT - HERBUCHENNE	AUTOBUS LATOUR S.A.	2 695,73	KMT	0,6558	X	X			
N02	57/1	N2571	57/1 CINEY - LEIGNON	AUTOBUS LATOUR S.A.	4 627,53	KMT	0	X	X			
N02	57/2	N2572	57/2 CHEVETOGNE - LEIGNON	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 535,71	KMT	0	X	X			
N02	66	N2660	66 NAMUR - GESVES - CINEY	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 123,74	KMT	0,4877	X				
N02	67/1	N2671	67/1 DINANT - FURFOOZ - SORINNES	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 109,96	KMT	0,6476	X				X
N02	67/2	N2672	67/2 DINANT - AWAGNE - LISOGNE	AUTOBUS LATOUR S.A.	2 469,65	KMT	0,5001	X				X

N02	69	N2690	69 CINEY (GARE) - CINEY(IMP)	AUTOBUS LATOUR S.A.	2 668,52	KMT	0,4325	X	X			X
N02	433	N4330	433 NAMUR - MONT \ DINANT	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 083,59	KMT	0,2820	X	X			
N03	3	N2030	3 NAMUR (LA PLANTE) - NAMUR (CITADELLE)	AUTOBUS LATOUR S.A.	1 663,84	KMT	0,9458	X	X			
N03	13	N2130	13 ANDENNE-SEILLES - CINEY	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 681,13	KMT	0,9784	X	X			
N03	41	N2411	41 NAMUR - FAULX - GESVES	AUTOBUS LATOUR S.A.	57 802,42	KMT	0	X	X	X		X
N03	42	N2420	42 NAMUR - FAULX - ANDENNE-SEILLES	AUTOBUS LATOUR S.A.	178 960,64	KMT	0	X	X	X		X
N03	66	N2660	66 NAMUR - GESVES - CINEY	AUTOBUS LATOUR S.A.	59 023,52	KMT	0,4877	X	X			X
N03	816	N2816	816 NAMUR - MEEFFE	AUTOBUS LATOUR S.A.	447,256	KMT	0,9235		X			
N04	19	N2190	19 ANDENNE - FORVILLE	CINTRA S.A.	6 272,88	KMT	0,9334	X	X			
N04	27	N2270	27 SALZINNES (BALANCES) - CHAMPION - VEDRIN	CINTRA S.A.	899,283	KMT	0,8591			X		
N04	815	N2815	815 HANNUT - FORVILLE	CINTRA S.A.	5 135,10	KMT	0,8754	X	X			X
N04	816	N2816	816 NAMUR - MEEFFE	CINTRA S.A.	5 138,38	KMT	0,9235	X	X			
N04	821	N2821	821 NAMUR - EGHEZEE	CINTRA S.A.	665,556	KMT	0,4458		X			
N04	823	N2823	823 JODOIGNE - EGHEZEE	CINTRA S.A.	69 931,90	KMT	0,5688	X	X	X		X
N04	824	N2824	824 EGHEZEE - JANDRAIN/HEMPTINNE	CINTRA S.A.	12 728,49	KMT	0,28	X	X			
N04	826	N2826	826 EGHEZEE - MARCHOVELETTE	CINTRA S.A.	9 673,20	KMT	0	X	X			
N04	827	N2827	827 EGHEZEE - HANNUT	CINTRA S.A.	18 103,80	KMT	0,7352	X	X			X
N04	E82	N3820	E82 NAMUR - JODOIGNE	CINTRA S.A.	166 526,10	KMT	0,5204	X	X	X		X
N05	137	N1370	137 ACCOZ METTET	AUTOBUS LATOUR S.A.	122 978,56	KMT	0,0872	X	X	X		X
N05	137D	N1374	137d GERPINNES - LANEFFE	AUTOBUS LATOUR S.A.	2 336,11	KMT	0,5758					
N05	138B	N1382	138b CHARLEROI/CHATELNEAU - FLORENNES	AUTOBUS LATOUR S.A.	8 050,10	KMT	0,3902	X	X			X
N05	150A	N1501	150a TAMINES - ERMETON-SUR-BIERT	AUTOBUS LATOUR S.A.	21 599,21	KMT	0,7233	X	X			X
N05	6	N2060	6 NAMUR - METTET	AUTOBUS LATOUR S.A.	4 337,79	KMT	0,9777	X	X			
N05	10	N2100	10 NAMUR - CHATELNEAU	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 776,78	KMT	0,9672	X	X			X
N05	36	N2360	36 TAMINES - HAM-SUR-SAMBRE - SPY	AUTOBUS LATOUR S.A.	19 477,29	KMT	0,5066	X	X			X
N05	237	N2370	237 CHATELNEAU ACOZ FROMIEE	AUTOBUS LATOUR S.A.	62 579,83	KMT	0,2486	X	X	X		X
N05	561	N2561	561 PHILIPPEVILLE - WALCOURT - THY-LE-CHATEAU	AUTOBUS LATOUR S.A.	1 368,60	KMT	0,3632					X
N05	58	N2580	58 TAMINES - JEMEPPE / SPY	AUTOBUS LATOUR S.A.	77 071,07	KMT	0,7581	X	X	X		X
N05	61	N2610	61 FLORENNES - METTET / ERMETON-S/BBIERT	AUTOBUS LATOUR S.A.	6 782,18	KMT	0,7801	X	X			
N05	64	N2640	64 NAMUR - BIESME	AUTOBUS LATOUR S.A.	33 017,70	KMT	0,1463	X	X			X

N05	64B	N2649	64b NAMUR - LA NAVINNE - MALONNE (MALPAS)	AUTOBUS LATOUR S.A.	32 380,69	KMT	0	X	X			X
N05	65	N2650	65 NAMUR (GARE) - JAMBES (PLACE DE LA WALLONIE)	AUTOBUS LATOUR S.A.	86,802	KMT	0,6930		X			
N05	337	N3370	337 METTET BIESME	AUTOBUS LATOUR S.A.	7 207,52	KMT	0,3194		X	X		X
N05	E86	N3860	E86 NAMUR - COUVIN	AUTOBUS LATOUR S.A.	9 644,43	KMT	0,8981	X				
N06	111A	N1111	111a THUILLIES - LANEFFE / WALCOURT	SOPHIBUS S.A.	27 788,77	KMT	0,1494	X	X			X
N06	111B	N1112	111b WALCOURT- GERPINNES	SOPHIBUS S.A.	6 933,32	KMT	0	X	X			
N06	132A	N1321	132a WALCOURT - CERFONTAINE - PHILIPPEVILLE	SOPHIBUS S.A.	148 380,06	KMT	0	X	X	X		X
N06	136A	N1361	136a FLORENNES - YVES-GOMEZEE - WALCOURT	SOPHIBUS S.A.	758,432	KMT	0,9908		X	X		X
N06	136D	N1364	136d FLORENNES - PHILIPPEVILLE - RANCE	SOPHIBUS S.A.	73 235,11	KMT	0,1584	X	X			X
N06	138A	N1381	138a FLORENNES - DOISCHE	SOPHIBUS S.A.	2 093,24	KMT	0,9712	X	X			X
N06	138B	N1382	138b CHARLEROI/CHATELINEAU - FLORENNES	SOPHIBUS S.A.	200 766,50	KMT	0,3902	X	X	X		X
N06	237	N2370	237 CHATELINEAU ACOZ FROMIEE	SOPHIBUS S.A.	740,016	KMT	0,2486					X
N06	561	N2561	561 PHILIPPEVILLE - WALCOURT - THY-LE-CHATEAU	SOPHIBUS S.A.	4 904,02	KMT	0,3632	X	X			X
N06	562	N2562	562 FLORENNES - YVES-GOMEZEE	SOPHIBUS S.A.	10 160,37	KMT	0,2880	X	X			X
N06	61	N2610	61 FLORENNES - METTET / ERMETON-S/BIERT	SOPHIBUS S.A.	4 382,35	KMT	0,7801	X	X			X
N06	337	N3370	337 METTET BIESME	SOPHIBUS S.A.	1 025,74	KMT	0,3194					X
N06	E86	N3860	E86 NAMUR - COUVIN	SOPHIBUS S.A.	69 963,58	KMT	0,8981	X	X			X
N06	451	N4510	451 CHARLEROI - PHILIPPEVILLE - COUVIN	SOPHIBUS S.A.	540 292,45	KMT	0,0063	X	X	X	X	X
N06	452	N4520	452 PHILIPPEVILLE - MATAGNE-LA-GRANDE	SOPHIBUS S.A.	9 032,16	KMT	0	X	X			
N06	453	N4530	453 PHILIPPEVILLE - HEER-AGIMONT	SOPHIBUS S.A.	32 647,60	KMT	0	X	X			X
N07	1	N2010	1 JAMBES (VELAINE) - SAINT MARC	AUTOBUS LATOUR S.A.	1 123,28	KMT	0,9973			X		
N07	3	N2030	3 NAMUR (LA PLANTE) - NAMUR (CITADELLE)	AUTOBUS LATOUR S.A.	2 853,94	KMT	0,9458	X				
N07	5	N2050	5 SALZINNES (HAYETTES) - BEEZ	AUTOBUS LATOUR S.A.	1 084,85	KMT	0,9970		X	X		
N07	6B	N2069	6b NAMUR- MALONNE (Malpas)	AUTOBUS LATOUR S.A.	648,832	KMT	0,9898		X			
N07	7	N2070	7 NAMUR - BOUGE (SAINTE-RITA)	AUTOBUS LATOUR S.A.	70 173,35	KMT	0,0000	X	X	X	X	X
N07	8R	N2089	8R NAMUR (GARE)- JAMBES (RENFORCEMENT)	AUTOBUS LATOUR S.A.	512,259	KMT	0,8940	X				
N07	10	N2100	10 NAMUR - CHATELINEAU	AUTOBUS LATOUR S.A.	4 015,33	KMT	0,9672				X	
N07	24	N2240	24 NAMUR - DAUSSOULX	AUTOBUS LATOUR S.A.	152 417,98	KMT	0,1177	X	X	X	X	X
N07	27	N2270	27 SALZINNES (BALANCES) - CHAMPION - VEDRIN	AUTOBUS LATOUR S.A.	50 884,84	KMT	0,8591	X	X	X		X
N07	33	N2330	33 NAMUR (GARE) - NAMUR (PIED-NOIR)	AUTOBUS LATOUR S.A.	940,125	KMT	0,8009	X	X			

N07	40	N2400	40 NAMUR - GELBRESSEE - VEZIN	AUTOBUS LATOUR S.A.	103 525,50	KMT	0,0000	X	X	X	X	X
N07	64B	N2649	64b NAMUR - LA NAVINNE - MALONNE (MALPAS)	AUTOBUS LATOUR S.A.	13 172,43	KMT	0,0000		X	X		
N07	65	N2650	65 NAMUR (GARE) - JAMBES (PLACE DE LA WALLONIE)	AUTOBUS LATOUR S.A.	10 910,32	KMT	0,6930	X	X			X
N07	816	N2816	816 NAMUR - MEEFFE	AUTOBUS LATOUR S.A.	5 542,77	KMT	0,9235	X		X		
N07	821	N2821	821 NAMUR - EGHEZEE	AUTOBUS LATOUR S.A.	121 032,09	KMT	0,4458	X	X	X	X	X
N07	822	N2822	822 NAMUR - AISCHE -EGHEZEE	AUTOBUS LATOUR S.A.	9 912,95	KMT	0,9278	X				X
N07	823	N2823	823 JODOIGNE - EGHEZEE	AUTOBUS LATOUR S.A.	1 156,49	KMT	0,5688	X				
N07	825	N2825	825 EGHEZEE - MEUX	AUTOBUS LATOUR S.A.	486,752	KMT	0,9580					
N07	827	N2827	827 EGHEZEE - HANNUT	AUTOBUS LATOUR S.A.	1 493,41	KMT	0,7352					X
N07	89	N2890	89 NAMUR - NANINNE	AUTOBUS LATOUR S.A.	3 465,65	KMT	0,8588	X				
N07	E82	N3820	E82 NAMUR - JODOIGNE	AUTOBUS LATOUR S.A.	12 817,28	KMT	0,5204	X	X	X		X
N07	433	N4330	433 NAMUR - MONT \ DINANT	AUTOBUS LATOUR S.A.	171 787,93	KMT	0,2820	X	X	X		X
N08	E84	N3840	E84 NAMUR - WAREMME	AUTOBUS LATOUR S.A.	433 723,43	KMT	0	X	X	X	X	X
N09	E80	N3800	E80 HAVELANGE - HAMOIS - CINEY - DINANT	SPRL AUTOCARS ET AUTOBUS TOUSSAINT	125 649,38	KMT	0	X	X	X		X
N10	E83	N3830	E83 GEMBLOUX - CHARLEROI	PICAVET ET CIE	240 568,30	KMT	0	X	X	X		X
X01	424	X1424	424 ROCHEFORT - MARCHE	PENNING TRANSPORTS	133 112,30	KMT	0,390312299	X	X	X	X	X
X01	166A	X1661	166a JEMELLE - LAVAUX-SAINTE-ANNE	PENNING TRANSPORTS	24 809,27	KMT	0	X	X	X		
X01	166B	X1662	166b JEMELLE - VILLERS-SUR-LESSE-CIERGNON	PENNING TRANSPORTS	31 397,27	KMT	0	X	X			
X01	166C	X1663	166C JEMELLE - FORZEE-BRIQUEMONT	PENNING TRANSPORTS	27 687,23	KMT	0	X	X			
X01	E78	X1978	E78 BASTOGNE - MARLOIE - MARCHE - NAMUR	PENNING TRANSPORTS	303 003,48	KMT	0	X	X	X	X	X
X01	29	X2290	29 JEMELLE - WELLIN - GRUPONT	PENNING TRANSPORTS	2 787,49	KMT	0,708079466		X		X	
X01	62	X2620	62 ROCHEFORT - TELLIN - GRUPONT - MIRWART	PENNING TRANSPORTS	30 074,89	KMT	0,061043938	X	X	X		
X01	63	X2630	63 ROCHEFORT GARE -ROCHEFORT PREHYR	PENNING TRANSPORTS	888,536	KMT	0	X	X	X		
X01	420	X4200	420 AYE - JEMELLE - NASSOGNE	PENNING TRANSPORTS	66 954,52	KMT	0,042542451	X	X	X	X	
X01	1	X9010	1 MARCHE-EN-FAMENNE - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	2 940,30	KMT	0,971952686	X	X			
X01	11/2	X9112	11/2 MARLOIE - MELREUX	PENNING TRANSPORTS	13 640,66	KMT	0,862224772	X	X	X	X	
X01	11/5	X9115	11/5 NOISEUX - DURBUY - MELREUX	PENNING TRANSPORTS	624,144	KMT	0,962988694	X	X			
X01	11/7	X9117	11/7 CIRCUIT DES ECOLES DE BOURDON ET HOTTON	PENNING TRANSPORTS	3 590,93	KMT	0,619617854	X	X			
X01	11/9	X9119	11/9 CIRCUIT DES ROCAILLES ET IMP DE MARLOIE	PENNING TRANSPORTS	211,666	KMT	0,929137217	X	X			

X01	12/3	X9123	12/3 HOTTON (CTRE REFUGIES) - MELREUX (GARE)	PENNING TRANSPORTS	1 111,57	KMT	0,441455795	X	X			
X01	13	X9130	13 LA ROCHE - MELREUX	PENNING TRANSPORTS	4 588,60	KMT	0,949571447	X	X	X	X	
X01	134	X9134	134 WY - AMONINES- TRINAL - RENDEUX	PENNING TRANSPORTS	12 402,94	KMT	0	X	X			
X01	15	X9150	15 LA ROCHE - MARCHE - MARLOIE	PENNING TRANSPORTS	1 277,24	KMT	0,988982559	X			X	
X01	63	X9630	63 WAHARDAY - CHEOUX - RENDEUX	PENNING TRANSPORTS	2 413,84	KMT	0	X	X			
X01	91	X9910	91 BOUCLE URBAINE - WAHA	PENNING TRANSPORTS	57 275,08	KMT	0,328511433	X	X	X	X	
X01	92	X9920	92 BOUCLE URBAINE - WEX	PENNING TRANSPORTS	56 047,46	KMT	0,346035503	X	X	X	X	
X01	97D	X9974	97d NETTINNE - MARCHE	PENNING TRANSPORTS	8 951,16	KMT	0	X	X			
X01	98	X9980	98 HAVELANGE - MARCHE - HARGIMONT	PENNING TRANSPORTS	41 576,94	KMT	0	X	X			
X02	413	X1413	413 BASTOGNE - NEUFCHATEAU	PENNING TRANSPORTS	483,89	KMT	0	X	X			X
X02	1500	X1500	1500 TELBUS BASTOGNE NORD	PENNING TRANSPORTS	0	KMT	0	X	X			X
X02	163C	X1633	163c BASTOGNE - HOUFFALIZE - GOUVY	PENNING TRANSPORTS	89 090,81	KMT	0,212587587	X	X	X		
X02	163D	X1634	163d GOUVY - TAVIGNY - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	96 466,58	KMT	0,033250564	X	X	X	X	
X02	1	X9010	1 MARCHE-EN-FAMENNE - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	3 739,74	KMT	0,971952686	X	X			
X02	2/2	X9022	2/2 BASTOGNE - VILLERS-LA-BONNE-EAU	PENNING TRANSPORTS	9 999,08	KMT	0,136210535	X	X			
X02	10/3	X9103	10/3 MANHAY - ST-ROCH - BOMAL - BARVAUX	PENNING TRANSPORTS	3 245,97	KMT	0,870403959	X	X			
X02	12/1	X9120	12/1 DEULIN - HOTTON	PENNING TRANSPORTS	4 139,75	KMT	0	X	X			
X02	12/2	X9122	12/2 BIRON - SOY - HOTTON	PENNING TRANSPORTS	7 283,28	KMT	0	X	X			
X02	12/3	X9123	12/3 HOTTON (CTRE REFUGIES) - MELREUX (GARE)	PENNING TRANSPORTS	2 132,52	KMT	0,441455795	X	X			
X02	14	X9140	14 CHEVRON - MANHAY	PENNING TRANSPORTS	17 919,49	KMT	0,783269870	X	X			
X02	14/2	X9142	14/2 MANHAY - SAMREE - GRANDMENIL	PENNING TRANSPORTS	12 037,84	KMT	0,294811177	X	X			
X02	14/4	X9144	14/4 HOUFFALIZE - HEBRONVAL - MANHAY	PENNING TRANSPORTS	25 267,01	KMT	0	X	X			
X02	14/8	X9148	14/8 REGNE - OTTRE - TAILLES - FRAITURE	PENNING TRANSPORTS	9 219,20	KMT	0	X	X			
X02	15/3	X9153	15/3 WIBRIN - HOUFFALIZE	PENNING TRANSPORTS	8 137,04	KMT	0	X	X			
X02	18	X9180	18 BASTOGNE - NOVILLE - HOUFFALIZE - GOUVY	PENNING TRANSPORTS	10 875,09	KMT	0,619578218	X	X	X		
X02	18/2	X9182	18/2 HALLONRU - CHERAIN	PENNING TRANSPORTS	5 351,89	KMT	0	X	X			
X02	18/4	X9184	18/4 GOUVY - DEIFFELT - BEHO - COMMANSTER - VIELSALM	PENNING TRANSPORTS	23 196,18	KMT	0	X	X			
X02	163B4	X9873	163b4 BRAS - WARDIN - MAGERET - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	9 664,20	KMT	0	X	X			
X02	163B5	X9874	163b5 BASTOGNE - MAGERET - WARDIN	PENNING TRANSPORTS	4 249,34	KMT	0	X	X			

X02	89	X9890	89 BASTOGNE - HOUFFALIZE - GOUVY - VIELSALM	PENNING TRANSPORTS	22 456,91	KMT	0,760740266	X	X	X		
X03	13/3	X9133	13/3 LA ROCHE - WARIZY - LA ROCHE	PENNING TRANSPORTS	1 659,08	KMT	0	X				
X03	135	X9135	135 LAROCHE - HALLEUX - RENDEUX	PENNING TRANSPORTS	10 221,12	KMT	0	X	X			
X03	136	X9136	136 LA ROCHE - CIELLE - RENDEUX	PENNING TRANSPORTS	5 421,60	KMT	0	X				
X03	137	X9137	137 LA ROCHE - HODISTER - RENDEUX	PENNING TRANSPORTS	3 110,38	KMT	0,484511206	X	X			
X03	14/1	X9141	14/1 MANHAY - VIELSALM	PENNING TRANSPORTS	13 004,71	KMT	0,385295376	X	X			
X03	14/3	X9143	14/3 MANHAY - LIERNEUX	PENNING TRANSPORTS	9 005,72	KMT	0		X			
X03	49	X9490	49 LA ROCHE - ORTHO (BACONFOY - CENS)	PENNING TRANSPORTS	29 573,01	KMT	0	X	X	X		
X03	55	X9550	55 LA ROCHE - MANHAY - MALEMPRE	PENNING TRANSPORTS	30 178,25	KMT	0	X	X			
X03	59	X9590	59 LA ROCHE - TENNEVILLE	PENNING TRANSPORTS	30 628,01	KMT	0	X	X			
X03	63	X9630	63 WAHARDAY - CHEOUX - RENDEUX	PENNING TRANSPORTS	381,392	KMT	0	X	X			
X04	E69	X1969	E69 LIEGE - BASTOGNE - ARLON	PENNING TRANSPORTS	919 356,71	KMT	0	X	X			X
X05	411	X1411	411 LONGLIER - NEUFCHATEAU - BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	3 328,92	KMT	0	X	X	X		
X05	413	X1413	413 BASTOGNE - NEUFCHATEAU	PENNING TRANSPORTS	105 956,22	KMT	0	X	X	X		
X05	413/2	X1414	413/2 JUSERET - TRAIMONT - SIBRET - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	15 575,02	KMT	0	X	X			
X05	155B	X1552	155b SAINT-MARD - VIRTON - MARBEHAN	PENNING TRANSPORTS	2 131,85	KMT	0,029551397	X	X			
X05	162B	X1623	162b LIBRAMONT - JEMELLE	PENNING TRANSPORTS	372,976	KMT	0,389164982					
X05	163B1	X1632	163b1 BRAS - WARDIN - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	32 888,36	KMT	0	X	X	X	X	
X05	165AB	X1650	165ab FLORENVILLE - VIRTON - SAINT-MARD	PENNING TRANSPORTS	3 319,86	KMT	0,031518992	X	X			
X05	62	X2620	62 ROCHEFORT - TELLIN - GRUPONT - MIRWART	PENNING TRANSPORTS	1 911,73	KMT	0,061043938	X	X			
X05	5/5	X9055	5/5 MAISSIN - LIBIN - SAINT-HUBERT	PENNING TRANSPORTS	1 122,88	KMT	0		X			
X05	6	X9060	6 LIBRAMONT - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	348 234,31	KMT	0	X	X	X	X	X
X05	161	X9161	161 VIRTON - ATHUS - ARLON	PENNING TRANSPORTS	5 185,36	KMT	0,165805804	X	X			
X05	19	X9190	19 VIRTON - ARLON	PENNING TRANSPORTS	6 236,41	KMT	0,693062462	X	X			
X05	27	X9270	27 LIBRAMONT - MARBEHAN	PENNING TRANSPORTS	168 931,21	KMT	0	X	X	X		
X05	27/1	X9271	27/1 LAVAUX - ASSENOIS (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	5 233,77	KMT	0	X	X			
X05	27/2	X9272	27/2 Neufchâteau - Sainte-Marie - Libramont	PENNING TRANSPORTS	17 843,18	KMT	0	X	X			
X05	28	X9280	28 MARBEHAN - ARLON	PENNING TRANSPORTS	153 926,64	KMT	0	X	X	X	X	X
X05	346	X9346	346 VILLERS SUR SEMOIS BREUVANNE TINTIGNY	PENNING TRANSPORTS	14 896,38	KMT	0	X	X			

X05	40	X9400	40 BOUILLON - BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	1 304,21	KMT	0		X				
X05	54/2	X9542	54/2 VIRTON - BUZENOL - ETALLE - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	12 030,40	KMT	0	X	X				
X05	54/3	X9543	54/3 JAMOIGNE/ST-VINCENT - STE-MARIE - ETALLE/HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	21 663,22	KMT	0	X	X				
X05	54/4	X9544	54/4 MARTELANGE - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	9 836,39	KMT	0	X	X				
X05	54/7	X9547	54/7 LES FOSSES - MELLIER - ROSSIGNOL - MARBEHAN - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	14 014,91	KMT	0	X	X				
X05	54/8	X9548	54/8 VANCE - ETALLE - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	1 681,71	KMT	0	X	X				
X05	54/9	X9549	54/9 NEUFCHATEAU - ENTITE DE LEGLISE - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	12 242,42	KMT	0	X	X				
X05	56	X9560	56 LIBRAMONT - HABAY - ARLON	PENNING TRANSPORTS	111 342,45	KMT	0	X	X	X	X		
X05	56/1	X9561	56/1 ANLIER - LOUFTEMONT (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	2 220,55	KMT	0	X	X				
X05	60	X9600	60 SAINT-HUBERT - NEUFCHATEAU - MARTELANGE	PENNING TRANSPORTS	69 488,91	KMT	0	X	X				
X05	601	X9601	601 LIBRAMONT - BASTOGNE	PENNING TRANSPORTS	50 139,71	KMT	0	X	X				
X05	60/2	X9602	60/2 RELATION EBLY - CHENE - WITRY	PENNING TRANSPORTS	3 599,78	KMT	0	X	X				
X05	77/1	X9771	77/1 CIRCUITS SCOLAIRES LIBRAMONT WISBELEY	PENNING TRANSPORTS	2 025,36	KMT	0,109960567	X					
X05	77/2	X9772	77/2 CIRCUITS SCOLAIRES LIBRAMONT BLANCHEAU	PENNING TRANSPORTS	451,622	KMT	0		X				
X05	77/4	X9774	77/4 CIRCUITS SCOLAIRES LIBRAMONT NEUVILLERS	PENNING TRANSPORTS	1 314,43	KMT	0,693041679	X					
X06	411	X1411	411 LONGLIER - NEUFCHATEAU - BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	79 077,29	KMT	0	X	X	X			
X06	162B	X1623	162b LIBRAMONT - JEMELLE	PENNING TRANSPORTS	130 046,22	KMT	0,389164982	X	X	X			
X06	163A	X1630	163a BERTRIX - MUNO	PENNING TRANSPORTS	90 421,94	KMT	0	X	X	X			
X06	5/3	X9053	5/3 BERTRIX - LIBIN - SAINT-HUBERT	PENNING TRANSPORTS	16 012,39	KMT	0	X	X				
X06	5/5	X9055	5/5 MAISSIN - LIBIN - SAINT-HUBERT	PENNING TRANSPORTS	10 239,19	KMT	0	X	X				
X06	27	X9270	27 LIBRAMONT - MARBEHAN	PENNING TRANSPORTS	1 125,36	KMT	0		X				
X06	37	X9370	37 FLORENVILLE - MUNO - BOUILLON	PENNING TRANSPORTS	1 539,50	KMT	0,9692874		X				
X06	51	X9510	51 AMBERLOUP - STE-ODE - ST-HUBERT - LIBRAMONT	PENNING TRANSPORTS	4 811,62	KMT	0,889214417	X	X	X			
X06	56	X9560	56 LIBRAMONT - HABAY - ARLON	PENNING TRANSPORTS	585,895	KMT	0		X				
X06	60/2	X9602	60/2 RELATION EBLY - CHENE - WITRY	PENNING TRANSPORTS	4 806,80	KMT	0	X	X				
X06	61	X9610	61 LIBRAMONT - REDU	PENNING TRANSPORTS	117 282,84	KMT	0	X	X	X	X		
X06	66	X9660	66 GEDINNE CARLSBOURG PALISEUL BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	283,006	KMT	0,151355102			X			
X06	69	X9690	69 BERTRIX CIRCUIT DE SAUPONT	PENNING TRANSPORTS	322,908	KMT	0			X			
X06	77/1	X9771	77/1 CIRCUITS SCOLAIRES LIBRAMONT WISBELEY	PENNING TRANSPORTS	3 026,04	KMT	0,109960567	X	X				

X06	77/2	X9772	77/2 CIRCUITS SCOLAIRES LIBRAMONT BLANCHEAU	PENNING TRANSPORTS	3 353,35	KMT	0	X				
X06	78/2	X9782	78/2 CIRCUITS SCOLAIRES BERTRIX ZONING	PENNING TRANSPORTS	4 765,67	KMT	0	X	X			
X07	165C	X1653	165c FLORENVILLE - BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	1 172,90	KMT	0,004951632		X			
X07	7	X9070	7 SUGNY BOUILLON	PENNING TRANSPORTS	4 872,28	KMT	0,917348030		X	X		
X07	8	X9080	8 BOUILLON BERTRIX LIBRAMONT	PENNING TRANSPORTS	83 552,13	KMT	0,721479710	X	X	X	X	X
X07	8B	X9082	8b BOUILLON MENUCHENET	PENNING TRANSPORTS	603,926	KMT	0,963764093			X		
X07	37	X9370	37 FLORENVILLE - MUNO - BOUILLON	PENNING TRANSPORTS	2 261,71	KMT	0,969287391			X		
X07	40	X9400	40 BOUILLON - BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	49 839,25	KMT	0	X	X	X	X	
X07	43	X9430	43 BOHAN ALLE MENUCHENET	PENNING TRANSPORTS	15 744,03	KMT	0,657935676	X	X	X		
X07	51	X9510	51 AMBERLOUP - STE-ODE - ST-HUBERT - LIBRAMONT	PENNING TRANSPORTS	6 115,75	KMT	0,889214417	X	X			
X07	66	X9660	66 GEDINNE CARLSBOURG PALISEUL BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	59 927,66	KMT	0,151355102	X	X	X		
X07	67	X9670	67 GEDINNE CARLSBOURG PALISEUL BOUILLON	PENNING TRANSPORTS	21 076,96	KMT	0,084027587	X	X			
X07	77/2	X9772	77/2 CIRCUITS SCOLAIRES LIBRAMONT BLANCHEAU	PENNING TRANSPORTS	650,575	KMT	0		X			
X08	155B	X1552	155b SAINT-MARD - VIRTON - MARBEHAN	PENNING TRANSPORTS	146 573,39	KMT	0,029551397	X	X	X		
X08	165AB	X1650	165ab FLORENVILLE - VIRTON - SAINT-MARD	PENNING TRANSPORTS	208 628,17	KMT	0,031518992	X	X	X	X	
X08	165C	X1653	165c FLORENVILLE - BERTRIX	PENNING TRANSPORTS	54 711,50	KMT	0,004951632	X	X	X		
X08	16	X9160	16 VIRTON - ATHUS - ARLON	PENNING TRANSPORTS	445 368,43	KMT	0,194352210	X	X	X	X	X
X08	161	X9161	161 VIRTON - ATHUS - ARLON	PENNING TRANSPORTS	50 398,05	KMT	0,165805804	X	X			
X08	162	X9162	162 WILLANCOURT - VIRTON	PENNING TRANSPORTS	7 979,90	KMT	0	X	X			
X08	169	X9169	169 AUBANGE - SAINT-MARD	PENNING TRANSPORTS	11 216,48	KMT	0	X	X			
X08	19	X9190	19 VIRTON - ARLON	PENNING TRANSPORTS	109 529,03	KMT	0,693062462	X	X	X	X	X
X08	191	X9191	191 VIRTON - ARLON	PENNING TRANSPORTS	17 708,68	KMT	0,486348350	X	X			
X08	199	X9199	199 ARLON - SAINT-MARD	PENNING TRANSPORTS	6 945,48	KMT	0,503170119	X	X			
X08	20	X9200	20 CHATILLON - RACHECOURT - ARLON	PENNING TRANSPORTS	33 409,65	KMT	0,537745988	X	X	X		
X08	201	X9201	201 CHATILLON - RACHECOURT - ARLON	PENNING TRANSPORTS	11 592,90	KMT	0,588256201	X	X			
X08	21	X9210	21 BATTINCOURT - ATHUS - ARLON	PENNING TRANSPORTS	78 841,64	KMT	0,126905275	X	X	X		
X08	211	X9211	211 BATTINCOURT - ATHUS - DIFFERT - STOCKEM	PENNING TRANSPORTS	18 139,21	KMT	0,353346478	X	X			
X08	212	X9212	212 RODANGE - ARLON	PENNING TRANSPORTS	9 150,38	KMT	0	X	X			
X08	213	X9213	213 MESSANCY - HONDELANGE - ARLON	PENNING TRANSPORTS	4 087,59	KMT	0,412188082	X	X			

X08	22	X9220	22 FLORENVILLE - ARLON	PENNING TRANSPORTS	3 261,46	KMT	0,991683718			X		
X08	22/2	X9222	22/2 FLORENVILLE - MARBEHAN	PENNING TRANSPORTS	3 056,02	KMT	0,978799553					
X08	22/3	X9223	22/3 SAINT-VINCENT - IZEL - PIN - JAMOIGNE (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	17 647,91	KMT	0	X	X			
X08	242	X9242	242 LUXEMBOURG - STEINFORT - ARLON	PENNING TRANSPORTS	1 234,05	KMT	0,455757194	X	X			
X08	26	X9260	26 ARLON - FRASSEM - ARLON	PENNING TRANSPORTS	1 471,05	KMT	0,943873518		X	X		
X08	27	X9270	27 LIBRAMONT - MARBEHAN	PENNING TRANSPORTS	2 235,61	KMT	0		X			
X08	28	X9280	28 MARBEHAN - ARLON	PENNING TRANSPORTS	3 317,01	KMT	0		X			
X08	29	X9290	29 HEINSTERT - ARLON	PENNING TRANSPORTS	10 628,50	KMT	0,670236608	X				
X08	35	X9350	35 MONTMEDY - VIRTON	PENNING TRANSPORTS	20 802,06	KMT	0	X	X	X		
X08	38	X9380	38 VIRTON - LAMORTEAU - VIRTON	PENNING TRANSPORTS	23 807,30	KMT	0	X	X	X		
X08	381	X9381	381 TORGNY - VIRTON	PENNING TRANSPORTS	19 025,06	KMT	0	X	X			
X08	39	X9390	39 MUSSON - RUETTE - VIRTON	PENNING TRANSPORTS	84 442,92	KMT	0	X	X	X		
X08	391	X9391	391 SAINT-LEGER - RUETTE - VIRTON	PENNING TRANSPORTS	31 686,80	KMT	0,037111240	X	X			
X08	51	X9510	51 AMBERLOUP - STE-ODE - ST-HUBERT - LIBRAMONT	PENNING TRANSPORTS	732,378	KMT	0,889214417					
X08	54/1	X9541	54/1 HABAY-LA-NEUVE - VIRTON (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	19 019,79	KMT	0	X	X			
X08	54/3	X9543	54/3 JAMOIGNE/ST-VINCENT - STE-MARIE - ETALLE/HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	592,851	KMT	0		X			
X08	54/4	X9544	54/4 MARTELANGE - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	7 556,11	KMT	0	X	X			
X08	54/5	X9545	54/5 METZERT - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	12 738,40	KMT	0	X	X			
X08	54/8	X9548	54/8 VANCE - ETALLE - HABAY (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	9 894,51	KMT	0	X	X			
X08	56	X9560	56 LIBRAMONT - HABAY - ARLON	PENNING TRANSPORTS	5 849,73	KMT	0	X	X			
X08	56/1	X9561	56/1 ANLIER - LOUFTEMONT (SCOLAIRE)	PENNING TRANSPORTS	1 937,78	KMT	0	X	X			
X08	69	X9690	69 BERTRIX CIRCUIT DE SAUPONT	PENNING TRANSPORTS	827,736	KMT	0	X	X			
X08	711	X9711	711 VIRTON - MUSSY-LA-VILLE-ATHUS	PENNING TRANSPORTS	24 051,35	KMT	0,004863647	X	X			X
X08	721	X9721	721 MUSSON - ATHUS - DIFFERT	PENNING TRANSPORTS	13 472,69	KMT	0	X	X			
X08	722	X9722	722 BASCHARAGE - DIFFERT	PENNING TRANSPORTS	8 918,14	KMT	0	X	X			
X08	723	X9723	723 ARLON - DIFFERT	PENNING TRANSPORTS	1 331,83	KMT	0,622865455	X				
X08	731	X9731	731 SAINT-LEGER - ATHUS	PENNING TRANSPORTS	15 390,57	KMT	0	X	X			
X08	741	X9741	741 ARLON - HONDELANGE - ATHUS	PENNING TRANSPORTS	9 005,83	KMT	0,504775873	X	X			
X08	751	X9751	751 LONGWY - ATHUS	PENNING TRANSPORTS	14 665,63	KMT	0	X	X			

X08	761	X9761	761 GUERLANGE - ATHUS	PENNING TRANSPORTS	2 965,03	KMT	0	X	X			
X08	80/1	X9801	80/1 ARLON - LUXEMBOURG	PENNING TRANSPORTS	10 066,87	KMT	0,926617648	X	X	X		
X08	81	X9810	81 SAINT-VINCENT - LUXEMBOURG	PENNING TRANSPORTS	15 930,15	KMT	0	X	X			X
X09	242	X9242	242 LUXEMBOURG - STEINFORT - ARLON	PENNING TRANSPORTS	5 710,25	KMT	0,455757194	X	X			
X09	81	X9810	81 SAINT-VINCENT - LUXEMBOURG	PENNING TRANSPORTS	30 703,83	KMT	0	X	X	X		X
X09	83	X9830	83 VIRTON - AUBANGE - LUXEMBOURG	PENNING TRANSPORTS	30 983,39	KMT	0	X	X	X		X
X09	84	X9840	84 MARBEHAN - HABAY - ARLON - LUXEMBOURG	PENNING TRANSPORTS	29 783,67	KMT	0	X	X	X		X
X11	E69	X1969	E69 LIEGE - BASTOGNE - ARLON	PENNING TRANSPORTS	247 558,98	KMT	0	X	X			X

ANNEXE 2 : Réalisation des missions de l'OTW – Extrait du rapport annuel d'exécution 2022 de l'OTW (pp. 3-4)

Au budget initial 2022, au sein du Programme 14 045 de la Région wallonne, les missions de service régulier ou déléguées confiées à l'OTW ont été couvertes par diverses interventions financières pour un montant total de 727 259 000 €.

Au feuillet d'ajustement, outre l'adaptation des compensations aux paramètres macro-économiques, l'OTW s'est vu octroyer, afin de compenser l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur son équilibre financier, une compensation complémentaire de 14 000 000 €. Des coupes budgétaires ont néanmoins été réalisées sur le financement des engagements sociaux et le financement des investissements du Métro Léger de Charleroi. Ainsi, au budget ajusté, le montant total des compensations octroyées à l'OTW s'est élevé à 739 486 000 €.

À la lecture du rapport financier et au regard du tableau ci-dessous, toute mission confondue, l'OTW présente **un résultat 2022 de -11 750 777 €**.

Le résultat global relatif à la **mission de services publics de transports réguliers de voyageurs** s'élève en 2022 à **-12 438 257 €**. Comme expliqué dans le rapport de gestion, ce déficit se justifie principalement par l'impact sur ses dépenses de l'inflation (9,6% en 2022), des cinq indexations salariales successives et de la crise énergétique. Ces augmentations des dépenses n'ont été que partiellement compensées par les compensations financières octroyées à l'OTW en 2022 étant donné que celles-ci évoluent, conformément aux formules prévues dans le contrat de service public, selon l'inflation de l'année précédente (2,44% en 2021), augmentée, selon le financement, de 1%. À l'exception de la compensation octroyée pour l'évolution de l'offre où il reste un montant non utilisé de 1 211 499 €, de l'ajustement de la compensation de base pour tenir compte de la production kilométrique réelle et des pénalités relatives aux interruptions de service, toutes les compensations octroyées ont été utilisées. Certaines compensations n'ont cependant pas été liquidées en 2022. Celles-ci sont inscrites comme subventions à recevoir en 2023 de la part de la Région. Elles concernent les 44 566 666 € prévus pour l'acquisition de bus dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie et les 3 218 801 € de trop-peu perçus pour couvrir l'impact financier de la crise sanitaire covid. À noter également que 3 912 200 € sont demandés au feuillet d'ajustement 2023 comme compensation complémentaire pour couvrir l'impact total des nouvelles gratuités en 2022.

Les **missions déléguées** sont, quant à elles, couvertes par des financements spécifiques à leur objet. Toutes les missions déléguées présentent un résultat à **l'équilibre**. Les missions de Transports Scolaires et Transports de Personnes à Mobilité Réduite enregistrent, néanmoins, une sous-utilisation des financements pour des montants respectifs de 2 191 665 € et 172 094 €. Ces montants feront l'objet d'un remboursement en 2023. A contrario, des montants sont également encore à recevoir en 2023 pour couvrir les charges encourues en 2022 pour l'extension du Métro Léger de Charleroi.

Dans le respect des dispositions du Règlement (CE) 1370/2007, des accords avec les secteurs concernés et des règles sur les marchés publics, l'OTW est autorisé à développer des **activités à caractère commercial**, accessoires à ses obligations de service public ou à ses missions déléguées, à la condition que celles-ci atteignent au moins l'équilibre financier. Cette condition est remplie puisque le résultat de ces activités est de **+689 773 €**, en ce compris les activités d'intérêt historique et touristique.

Enfin, concernant les **engagements sociaux** et conformément au décret du 3 mars 2011 relatif à la couverture des engagements sociaux de l'OTW, le sous-financement enregistré sur l'année 2022 a fait l'objet d'une demande de subvention complémentaire au feuillet d'ajustement 2023 pour un montant de 1 907 686 €.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des différentes activités et missions confiées à l'OTW. L'analyse détaillée (et les annexes) fait l'objet du reste du document. Cette analyse financière justifie l'utilisation des compensations et financements octroyés au TEC en 2022 tel que demandé dans les arrêtés de financements de l'OTW.

RÉSULTAT 2022 DE L'OTW PAR MISSION (EN EUROS)	BUS	FERRÉ	INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION	MISSION DE SERVICES RÉGULIERS	MISSIONS DÉLÉGUÉES	AUTRES ACTIVITÉS	ENGAGEMENTS SOCIAUX	TOTAL 2022 OTW
PRODUITS								
Chiffre d'affaires	73 095 640	2 376 988	0	75 472 628	403 608	2 973 693		78 849 929
Chiffre d'affaires - Compensations nouvelles gratuités	20 626 247	761 154	0	21 387 401	0	0		21 387 401
Variation de stock trav. en cours	19 755		0	19 755	0	0		19 755
Production immobilisée	0		0	0	3 030	0		3 030
Autres produits d'exploitation	17 693 154	855 105	138 836	18 687 095	1 676 949	88 250		20 452 294
Produits financiers	53 117		12 824 066	12 877 182	12 001 140	0		24 878 323
Produits autofinancement	150 000		0	150 000	0	0		150 000
TOTAL PRODUITS	111 637 912	3 993 247	12 962 902	128 594 061	14 084 727	3 061 943	0	145 740 731
CHARGES								
Matières	22 756 257	287 946	0	23 044 203	309 970	20 695		23 374 867
Gasoil	31 808 086	67 845	0	31 875 931	0	181 133		32 057 064
Électricité de traction	134 751	1 468 134	0	1 602 885	0	118		1 603 003
Entretiens et réparations	23 741 848	3 381 264	0	27 123 113	915 916	38 221		28 077 249
Assurances	8 140 513	113 663	0	8 254 175	0	227 455	159 367	8 640 998
Autres S.B.D.	24 565 844	1 582 785	0	26 148 629	7 529 869	66 138		33 744 635
Loueurs	100 415 230	0	0	100 415 230	0	877 681		101 292 911
Transports scolaires	0	0	0	0	36 907 674	0		36 907 674
TPMR	0	0	0	0	4 381 028	0		4 381 028
Employés	95 205 441	4 254 071	0	99 459 511	7 524 557	223 422	3 737 761	110 945 251
Salaires	226 378 738	8 826 024	0	235 204 761	5 677	737 301	3 252 496	239 200 236
Autres 62XXXX	220 526		0	220 526	0	0	28 793 603	29 014 129
Intérimaires	6 980 444	102 390	0	7 082 834	162 233	0		7 245 067
Amortissements	7 697 036	23 902	44 951 039	52 671 977	16 095 653	0		68 767 630
Réduction val. s/stock & cr. com.	11 439		0	11 439	0	0		11 439
Provisions pour risques & charges	-4 753 811		0	-4 753 811	0	0		-4 753 811
Autres charges d'exploitation	411 667	5 500	801 006	1 218 173	176 960	7	50	1 395 190
Charges financières	37 542		2 511 625	2 549 167	3 441 656	0		5 990 823
Impôts	9 514		0	9 514	0	0		9 514
TOTAL CHARGES	543 761 064	20 113 524	48 263 671	612 138 259	77 451 192	2 372 170	35 943 278	727 904 899
ECART PRODUITS/CHARGES courant	-432 123 152	-16 120 277	-35 300 769	-483 544 198	-63 366 465	689 773	-35 943 278	-582 164 168
Produits non récurrents	2 920 476		183	2 920 658	0	0		2 920 658
Charges non récurrentes	1 211 087	155 837	265 757	1 632 681	776 004	0	262 408	2 671 093
ECART PRODUITS/CHARGES d'exploitation	-430 413 764	-16 276 114	-35 566 342	-482 256 220	-64 142 469	689 773	-36 205 686	-581 914 602
Investissement en capital (hors immo en cours)	-337 809		-56 111 916	-56 449 725	-51 141 462	0		-107 591 187
TOTAL À FINANCER	-430 751 573	-16 276 114	-91 678 258	-538 705 945	-115 283 931	689 773	-36 205 686	-689 505 790
A.B Budget initial 2022 (CL)	454 638 000		91 461 000	546 099 000	150 012 000	0	31 148 000	727 259 000
A.B Budget 2022 ajusté (CL)	470 302 000		91 680 000	561 982 000	149 402 000	0	28 102 000	739 486 000
Compensations liquidées	456 156 010	15 655 071	47 113 000	518 924 081	150 910 543	0	28 101 893	697 936 517
COMPENSATIONS COMPTABILISÉES EN 2022	420 201 715	14 386 307	91 679 666	526 267 688	115 407 213	0	36 205 686	677 880 587
RÉSULTAT	-10 549 857	-1 889 807	1 408	-12 438 257	-2 293	689 773	0	-11 750 777

ANNEXE 3 – Actions et projets mis en œuvre pour réaliser les objectifs stratégiques du contrat de service public 2019/2023 et indicateurs clés

L'annexe 1.1 du Contrat de service public reprenant les indicateurs des objectifs stratégiques est disponible sur demande à l'adresse transportpublic.mobilite@spw.wallonie.be

1. Amélioration et mesure de la qualité de service

1.1 Stratégie et objectivation des retours de nos clients

NOS CLIENTS

Le TEC souhaite améliorer la qualité de son service et devenir suffisamment attractif et fiable pour que les Wallons fassent le choix du transport en commun.

Pour atteindre cet objectif stratégique, des actions ont été mises en place pour objectiver les retours de nos clients et une réflexion globale transversale a été menée pour définir une nouvelle stratégie marketing qui répond aux défis actuels et futurs (tram, de, Liège, Busway...) de l'entreprise en considérant :

- les grandes évolutions sectorielles dans le domaine de la mobilité, tant sur le plan écosystémique qu'institutionnel ;
- les évolutions des standards d'expérience, liées au déploiement d'outils de plus en plus digitalisés dans tous les secteurs d'activité ;
- les évolutions des besoins des utilisateurs TEC, liées spécifiquement au contexte wallon et aux enjeux des différents territoires d'exploitation.

Elle s'articule autour des quatre piliers suivants :

- l'amélioration de l'expérience client à chaque étape de son voyage ;
- la consolidation et la croissance de la base de clients du TEC ;
- l'amélioration de l'image du TEC auprès des Wallons ;
- un engagement renforcé des collaborateurs au service des clients.

« Objectiver le retour de nos clients », cela signifie d'une part, mieux connaître nos clients et d'autre part, mettre en place un pilotage opérationnel des informations reçues pour mesurer régulièrement l'évolution de leur satisfaction.

Au début du mois de février 2022, une enquête de satisfaction a été menée auprès d'un panel de clients.

[Découvrez ci-dessous les résultats et le plan d'actions établi en conséquence.](#) Ce suivi est organisé par une cellule dédiée au sein de l'entreprise qui est opérationnelle depuis 2021. Par ailleurs, le TEC collabore également avec plusieurs acteurs publics et collectifs pour adapter son service aux besoins de mobilité plus spécifiques de certains clients.

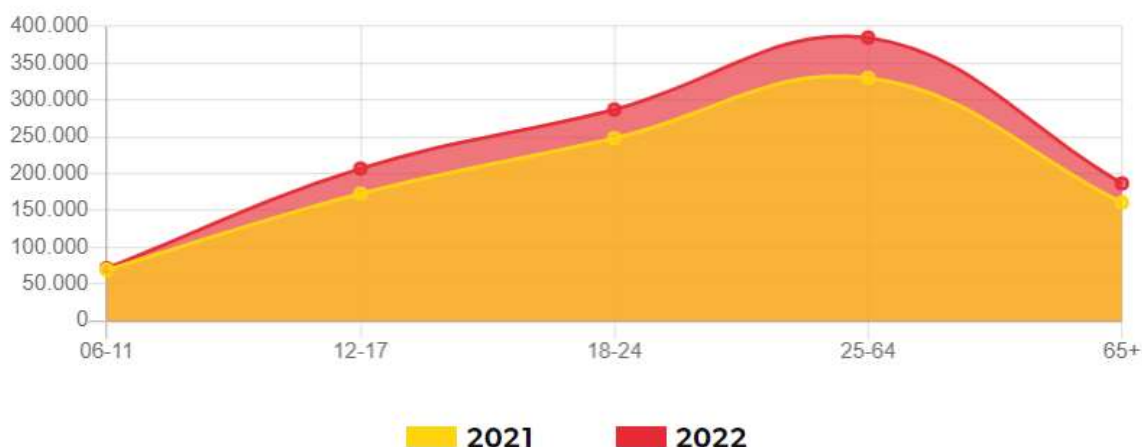


De plus, le déploiement progressif de l'outil CRM (Customer Relationship Management) facilite le suivi et harmonise les activités du service client (gestions des réclamations, clients B2B, SAV et amendes). Cet outil permettra d'avoir une vue complète sur les informations et les interactions entre le TEC et ses clients mais aussi de proposer à l'avenir une offre commerciale ciblée.

LES CHIFFRES À RETENIR POUR L'ANNÉE 2022

Le TEC a passé la barre du million de clients ! En date du 31 octobre 2022, le TEC comptait plus d'un million de clients disposant d'une carte sans contact valide*. Le nombre de clients a augmenté de 15,8 % par rapport à l'année précédente.

Evolution du nombre de clients par tranche d'âge

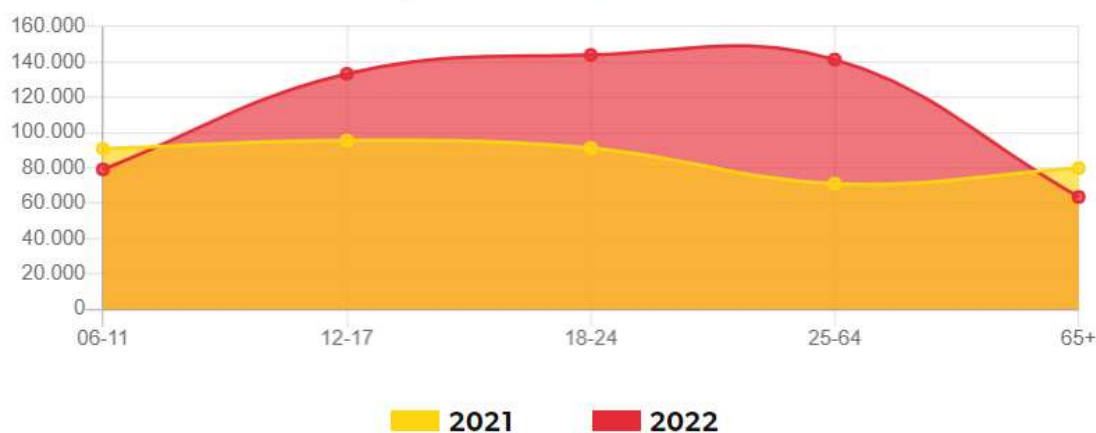


Catégories d'âge	TOTAL 2022	TOTAL 2021	2022/2021
06-11	71 429	69 585	+2,6 %
12-17	206 848	172 821	+19,7 %
18-24	287 079	248 140	+15,7 %
25-64	384 638	330 009	+16,6 %
65+	186 645	160 686	+16,2 %
Total	1 136 639	981 241	+15,8 %

* Le nombre de clients correspond au nombre de cartes sans contact valides ayant eu un titre chargé à un moment donné. Il ne s'agit donc pas de tous les clients du TEC. En effet, les clients « occasionnels » qui voyagent avec des tickets sans contact ou une carte MOBIB basic ne sont pas repris dans ce total.

Le nombre d'abonnés a également augmenté de 30 %. Le 31 octobre 2022, le TEC comptait **561 410** clients abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés par tranche d'âge



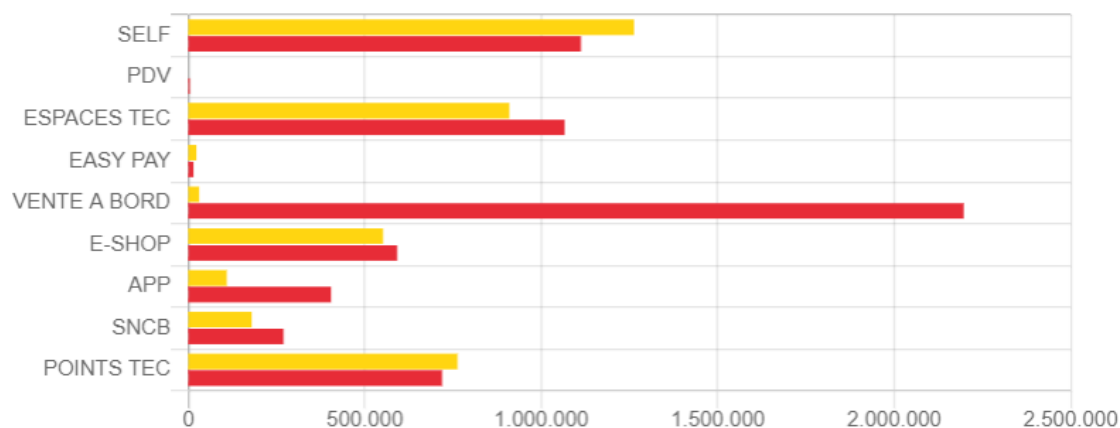
Catégories d'âge	TOTAL 2022	TOTAL 2021	2022/2021
06-11	79 150	90 908	-12,9 %
12-17	133 297	95 562	+39,5 %
18-24	143 994	91 281	+57,7 %
25-64	141 409	71 089	+98,9 %
65+	63 560	79 918	-20,5 %
Total	561 410	428 758	+30,9 %

Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de la fréquentation globale (+ 25 %) ainsi que du nombre de ventes en volume (+ 66,7 %) et en valeur (+ 10 %).

En 2020, le TEC avait connu une chute de sa fréquentation suite aux mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (confinement, fermeture écoles, télétravail obligatoire...). Une hausse de 12,3 % (100 millions de voyageurs) avait été enregistrée en 2021 bien que l'année fût encore marquée par la pandémie. Cette progression se confirme en 2022. Plus de 125 millions voyageurs ont pris le transport en commun wallon sur l'année écoulée.

À côté des activités de transport régulier et de transport spécial, le TEC a également la mission de coordonner et d'organiser les services de transport scolaire. En 2022, 23 656 élèves ont bénéficié de ces services régulièrement.

Evolution du nombre de vente par canal en valeur (euros)



Canaux de vente	TOTAL 2022	TOTAL 2021	2022/2021
SELF	16 179 076,95 €	18 029 021,50 €	-10,3 %
PORTABLES DE VENTES (à bord de certains véhicules)	3 274,00 €	41,20 €	
ESPACES TEC	16 355 825,09 €	16 891 127,40 €	-3,2 %
EASY PAY	473 368,30 €	745 440,00 €	-36,5 %
VENTE A BORD	6 565 719,60 €	784,70 €	+836 617,2 %
E-SHOP	14 997 931,85 €	14 320 961,30 €	+4,7 %
APP	1 550 276,30 €	402 358,90 €	
SNCB	7 803 628,52 €	6 493 114,22 €	+20,2 %
POINTS TEC	7 740 107,70 €	8 330 256,30 €	-7,1 %
TOTAL	71 669 208,31 €	65 213 105,52 €	+9,9 %

L'E-SHOP confirme sa progression structurelle depuis son lancement. Celle-ci a d'ailleurs été accentuée par les nouvelles habitudes prises par nos clients depuis la crise sanitaire. Les SELF et les ESPACES TEC se retrouvent en haut du podium. En effet, le réseau des SELF assure une plus grande proximité sur le parcours de nos clients. Quant aux ESPACES TEC, ils restent un canal de vente privilégié pour la souscription d'un abonnement en période de rentrée scolaire et de renouvellement. Ce phénomène s'est accentué à la rentrée 2022 lors des nouveaux tarifs mis en place dans le cadre de la politique de gratuité progressive des transports en commun.

Suspendue depuis mars 2020, la vente à bord a également fait son retour en avril 2022. Par conséquent, sa progression peut paraître fulgurante entre l'année 2021 et 2022. Cependant, en confrontant ces chiffres aux indicateurs de 2019 (année de référence, avant la crise sanitaire et la suspension de la vente à bord), nous remarquons qu'elle ne représente en 2022 plus que 8 % du montant total des ventes contre 25 % en 2019.

1.2. Résultats des enquêtes de satisfaction clients et des lignes EXPRESS : voir annexe 4 du présent rapport.

2. Amélioration progressive de l'agilité de l'entreprise

2.1. Offrir un service fiable et responsable

« OFFRIR UN SERVICE FIABLE ET RESPONSABLE »

Telle est la mission du TEC en tant qu'opérateur de transport public. L'entreprise a un réel rôle à jouer face à l'urgence climatique et doit convaincre les Wallons de faire le choix du transport en commun en leur offrant un service public de qualité et en concevant une offre avec une réelle valeur ajoutée. Les 5534 collaborateurs du TEC œuvrent continuellement à l'amélioration des services :

- la ponctualité, la fiabilité, la fréquence et le temps de déplacement sont les fondamentaux de l'attractivité de l'offre de transport. C'est donc pour nous une priorité absolue ;
- le client a besoin d'information sur l'ensemble de son parcours de mobilité. En proposant une information contextuelle et des services simples d'accès sur des canaux modernes, déjà intégrés dans le quotidien des usagers (réseaux sociaux, app TEC, bornes d'informations), le TEC permettra à tous de passer de la contrainte au choix ;
- la mobilité du futur ne doit plus être envisagée comme des services de transport morcelés, mais comme un service global et facilement accessible par tous. C'est le concept « MaaS » (Mobility as a Service) autour duquel les quatre opérateurs du transport public belge se mobilisent ensemble.

Au niveau du développement de l'offre de transport, les défis du TEC sont définis par le Contrat de service public et la Déclaration de Politique Régionale de la législature 2019-2024. Les axes d'actions sont :

- mettre en œuvre le tram de Liège, et la restructuration subséquente du réseau urbain liégeois, incluant les Busways ;
- créer les chaînons manquants en termes d'ossature des réseaux de transport public ;
- renforcer le niveau de service de lignes existantes ;
- redéployer complètement la moitié du réseau TEC.

Les projets concrets pour répondre à ces défis ont été formalisés dans **un plan de transport** créé en collaboration avec l'Autorité Organisatrice du Transport (AOT), approuvé par le Gouvernement wallon et mis à jour annuellement. Ce plan permet de concrétiser le chemin à suivre vers l'objectif FAST de l'augmentation de 5 % de la part modale à l'échéance intermédiaire de 2023 (à l'issue de Contrat de Service Public actuel) pour atteindre les 10 % à l'horizon 2030.

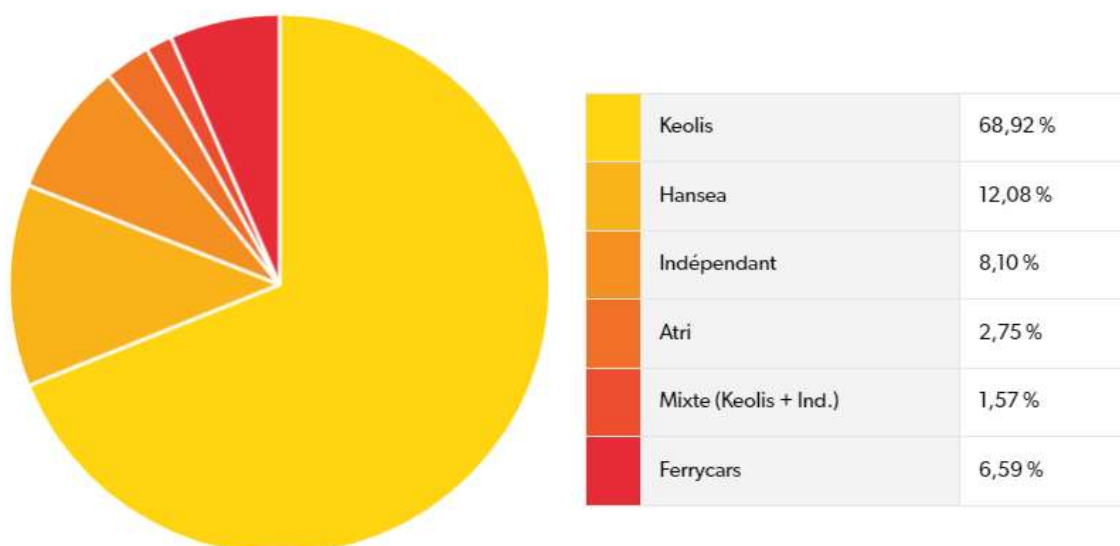
2.2. Amélioration de notre offre de transport

Le 31 décembre 2022, le réseau TEC comprenait 786 lignes régulières desservant 32 342 arrêts en Wallonie.

Cette offre de transport est assurée par deux types de prestataires :

- les conducteurs en régie : pour 52,7 % des kilomètres parcourus sur les lignes du TEC ;
- les sociétés de transport privées : pour 47,3 % des kilomètres parcourus sur les lignes du TEC, transport scolaire compris. Hors transport scolaire, ces sociétés parcourent environ 29 % des kilomètres réalisés.

La proportion en termes de kilomètres commerciaux, c'est-à-dire des kilomètres dédiés aux voyageurs de chaque société de transport privée pour les services réguliers sous-traités, est la suivante :



Nouvelles lignes de bus, évolution du réseau EXPRESS, adaptation des horaires aux nouvelles périodes scolaires, modifications dans les voyages... Le TEC développe et adapte son offre de transport régulièrement pour répondre aux besoins de ses voyageurs.

3. Poursuite de la digitalisation

3.1 Évolution de l'expérience clients

EXPÉRIENCE CLIENTS

LES NOUVEAUTÉS

La multivalvalidation, c'est désormais possible via l'app !

Lancée en 2019, l'application du TEC est utilisée par un nombre de plus en plus important de voyageurs. En 2022, 387 557 téléchargements supplémentaires ont été comptabilisés, 250 000 clients l'ont utilisée mensuellement et 404 327 titres y ont été achetés.

Pour faire face à cette utilisation croissante, des mises à jour ont été réalisées pour améliorer la fiabilité des systèmes, leur stabilité et leurs performances.

Une nouvelle fonctionnalité a également vu le jour le 23 mai 2022 : la multivalvalidation. Valider son titre de transport et ceux de ses accompagnants est donc désormais possible en :

- sélectionnant plusieurs voyageurs sur un même titre de transport ;
- ajoutant un ou plusieurs voyageur(s) en cours de trajet ;
- voyageant à plusieurs avec des titres différents.

Le pilote « Pay as you go » lancé en novembre 2021 et visant à simplifier l'accès au réseau TEC en s'appuyant sur l'utilisation du smartphone s'est également poursuivi en 2022. Cette solution permet aux voyageurs de se déplacer sans se soucier au préalable de l'achat d'un titre et d'être débités ensuite du juste prix de leurs voyages effectués sur la journée. Suite à ce pilote et aux choix posés dans sa stratégie clients, le TEC va définir en 2023 les feuilles de route d'évolution de ses systèmes billettiques et renforcer la complémentarité entre les différents supports de validation proposés aux clients, en prêtant une attention particulière aux possibilités de paiement direct à bord grâce aux supports EMV (Europay, Mastercard et VISA).



Le CRM se développe !

Notre outil de gestion des relations avec nos clients, le CRM, se construit brique par brique. Après la mise en service des modules réclamations et B2B en 2021, les prochaines étapes ont été définies. Elles concernent les fonctionnalités du service client, support et service après-vente dont les développements techniques se poursuivront en 2023. Les différents scénarios de communication personnalisée, en vue d'envoyer des messages pertinents aux clients du TEC à travers différents canaux (notification via l'app, emails, SMS...) ont également été réalisés en 2022. Ils seront paramétrés et intégrés en 2023, afin de tirer pleinement parti des outils déjà déployés.



À terme, l'objectif du CRM est de faciliter la tâche des équipes en contact quotidiennement avec la clientèle. Pour chaque client, un historique des informations reçues et de toutes les interactions avec le TEC sera disponible en un clic.

De nouveaux dispositifs d'info voyageurs

En 2022, le réseau de bornes d'information tactiles, en collaboration avec la régie publicitaire Clear Channel, a continué son déploiement avec 26 nouveaux dispositifs. Chacune de ces bornes est composée de deux faces. La première est dédiée à de la publicité et aux campagnes de communication du TEC ou de ses partenaires. La seconde est exclusivement réservée au TEC et à l'information voyageurs telle que l'heure des prochains passages des bus en temps réel et des messages d'info trafic.

Les équipes du TEC ont aussi poursuivi le travail visant à équiper les bus d'écrans embarqués. Des écrans de test ont été installés dans deux véhicules afin d'expérimenter la solution logicielle en cours de développement.

Par ailleurs, la mise à jour des parcours supprimés via [letec.be](https://www.letec.be) a continué d'être réalisée de manière quotidienne par les équipes en charge de l'info voyageurs et des développements ont été réalisés afin de permettre de visualiser les suppressions dans les horaires. C'est désormais possible depuis février 2023.

Les principales gares routières, dont certaines connaissent d'importants travaux d'infrastructure, seront à l'avenir équipées des nouveaux écrans d'information dynamiques. Les premières gares concernées, Wavre, Namur, Eupen, Mons et Charleroi Beaux-Arts, en seront équipées dans le courant de l'année 2023.

Une réflexion sur l'amélioration de l'information physique aux arrêts (plaques d'arrêts, valves horaires, contenu...) a, en outre, été initiée en 2022 et verra ses premières avancées dans le courant de l'année 2023, avec des phases de test des nouveaux dispositifs.

3.2 Digitalisation interne

De nouveaux outils digitaux se développent pour faciliter le quotidien de nos collaborateurs.

Nous avons déjà abordé plus tôt dans ce rapport d'activités les avancées dans le développement du **CRM**, cet outil généralisé de la gestion de la clientèle qui permettra aux équipes de disposer d'une vue complète sur tout l'historique des interactions d'un client avec nos services et de faciliter une série d'actions. Quatre autres projets/outils ont connu des évolutions en 2022.

LA NOUVELLE PLATEFORME EMBARQUÉE MADE IN TEC

La PFE (Plateforme Embarquée), c'est cet ordinateur de bord installé dans l'ensemble des véhicules (bus et trams). Elle est utilisée quotidiennement par les conducteurs pour prendre leur service, afficher l'itinéraire de leur ligne, communiquer avec les dispatchings ou encore percevoir les ventes à bord.

20 prototypes (quatre par direction territoriale) de la nouvelle PFE ont été installés à bord de véhicules à la fin de l'année 2021. La spécificité de ces PFE, c'est qu'elles ont été conçues et réalisées en interne par des collaborateurs du TEC. Grâce à ces 20 prototypes, le matériel a pu être testé sur l'année 2022 et fiabilisé par les équipes en vue de lancer une production interne d'une série « test » de 150 exemplaires qui équipera des nouveaux véhicules.

Cette production made in TEC à partir de composants électroniques disponibles sur le marché permet à l'entreprise de ne plus dépendre d'un prestataire unique et donc de gagner en flexibilité.

LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION

La PFE est la face visible de l'iceberg. Derrière cet ordinateur de bord se trouve le système d'aide à l'exploitation, développé depuis 2020, avec les services de l'exploitation.

Grâce aux données fournies en temps réel par le matériel embarqué à bord des véhicules (localisation, ponctualité, perturbations, pannes...), le système permet de superviser l'ensemble de notre réseau de transport. Pour le client, c'est la promesse d'une qualité de service optimale et pour le TEC, c'est l'opportunité d'améliorer ses processus de travail et d'adapter son service pour qu'il soit en adéquation avec la réalité du terrain.

Ce système se construit brique par brique en parallèle du système actuellement utilisé au sein des directions territoriales. Les développements se sont poursuivis en 2022 et continueront en 2023 afin de permettre un basculement total de l'ancien système vers le nouveau au dernier trimestre. Il s'agit d'un projet prioritaire pour le TEC car il permet de n'avoir plus qu'une seule source de données authentiques pour l'ensemble de l'exploitation afin de gérer, mesurer, piloter et améliorer notre service en continu.

SELFSERVICE : NOUVELLES PERSPECTIVES

Cet outil à destination des conducteurs et planificateurs a été déployé en novembre 2021. Accessible via le web, il permet de digitaliser les flux de demandes et d'informations (attribution des services et voyages, demande de congé, consultation du solde des congés, messagerie...). Un nouveau module d'Hastus est en cours de test au Hainaut et à Liège : il s'agit de PlanCrew. Ce dernier permet aux conducteurs qui ne connaissent pas leurs services à l'avance de communiquer, via SelfService, leurs préférences sur le type de service qu'ils souhaitent réaliser : matin, nuit, coupé... Un algorithme (programme informatique) traite ensuite l'ensemble des préférences afin d'accorder à chaque agent son premier choix le plus souvent possible, tout en respectant l'équité entre tous et les règles d'attribution en vigueur, comme l'intervalle entre les services ou le nombre de jours de travail consécutifs. Pendant le mois d'avril, les tests de PlanCrew ont débuté dans les dépôts de Hesbaye, Mons et Robermont. Les conducteurs concernés ont reçu une formation pour l'utiliser et ont été invités à encoder leurs préférences fictives pour le mois de juin. Celles-ci ne seront utilisées que dans le cadre de ce test, afin de permettre de calibrer PlanCrew.

BIENTÔT UN PORTAIL INTERNE COMMUN !

Suite au déploiement des outils collaboratifs (environnement Microsoft 365 et notamment Teams) auprès des employés du TEC il y a quelques années, la réflexion pour le développement d'un portail interne commun à l'ensemble des collaborateurs à partir de la solution Sharepoint s'est poursuivie en 2022.

Dans sa version ultime, ce portail deviendra un outil central d'information, de communication et de collaboration qui reflétera le processus de digitalisation de l'entreprise. Il regroupera également l'ensemble des applications utilisées quotidiennement par les collaborateurs. Une première concrétisation de ce projet est attendue pour le printemps 2023.

4. Contribution aux objectifs de développement durable de la Région

4.1 Une flotte plus verte

Si les bus représentent une très belle alternative à la voiture, ils ont atteint leurs limites dans certains centres urbains comme Liège et Charleroi où l'offre arrive à saturation. C'est pourquoi le tram a toute sa raison d'être dans ces deux villes. Il apporte une réponse moderne et durable aux défis de la mobilité urbaine en restructurant le territoire. Dans le même esprit, le TEC a initié un projet pour mettre en exploitation des bus à haut niveau de service appelés "Busway" à Liège, Charleroi et dans le Hainaut. Ces « trams sur roues » circulant sur des sites dédiés permettront de désengorger les agglomérations et offriront aux voyageurs des temps de parcours attractifs par rapport à l'usage de leur véhicule. Ils aideront également à la préservation de l'environnement grâce à leur motorisation 100 % électrique.

Face aux défis environnementaux, il est aujourd'hui indispensable de développer une intermodalité durable en incluant la mobilité douce. En 2022, le TEC a également mené **un projet pilote** mêlant transport en bus et vélo sur la ligne EXPRESS E5 qui relie le zoning Nord de Nivelles à la gare de Namur.

En plus de ces nouvelles solutions de mobilité, le renouvellement du matériel roulant reste un enjeu essentiel pour diminuer l'impact environnemental du TEC. L'an dernier, nous avons réduit nos émissions de CO₂ de 27 % (contre 19 % en 2021). Une belle avancée pour atteindre les objectifs nationaux fixés pour 2030. La COP21 prévoit une réduction de 35 % des émissions de CO₂ de la Belgique d'ici-là.

L'année 2022 a vu la livraison de :

- 161 bus standards hybrides à Namur, Charleroi et Liège ;
- 5 autocars de 12 mètres au Brabant wallon ;
- 26 autobus articulés hybrides destinés aux directions Charleroi et Liège-Verviers.

Le nombre total de véhicules en service (bus et trams) est passé de 1902 fin 2021 à 2041 au 31 décembre 2022. Ce nombre comprend également les **730 bus hybrides** du TEC qui représentent désormais **30 % de la flotte de véhicules**.

Les véhicules propres représenteront une proportion de plus en plus grande, dans les dépôts urbains notamment. Un marché a d'ailleurs été attribué au constructeur Volvo pour la fourniture de nouveaux bus standards. 97 véhicules ont été commandés, destinés aux directions territoriales de Liège-Verviers et de Namur-Luxembourg, pour une livraison en 2023 et 2024. En 2024, 175 bus seront remplacés et environ 77 véhicules supplémentaires rejoindront le parc afin de déployer l'offre plus conséquente définie conjointement avec l'Autorité Organisatrice de Transport.

4.2 Initiatives pour une consommation plus responsable

Le TEC s'engage pour consommer de façon consciente et responsable.

Comme abordé précédemment, dans le cadre de la rénovation et du développement de nos infrastructures, des initiatives sont prises afin de réduire notre consommation énergétique. Le centre d'entretien de Bause a d'ailleurs été pensé et construit pour optimiser au mieux les ressources. D'autres aménagements ont été entrepris au sein de nos infrastructures existantes pour répondre à cet objectif.

Parmi ceux-ci, nous pouvons souligner l'initiative prise au sein du dépôt de Jumet et pour l'ensemble des sites du Hainaut, entre autres, afin de récolter l'eau de pluie pour laver les véhicules. Hormis durant les périodes de sécheresse, cela permet aux dépôts de couvrir presque intégralement les besoins en eau pour le nettoyage des bus et trams.

Côté Hainaut, plusieurs dispositions permettent également une consommation plus responsable. Au niveau de l'électricité, le passage à l'éclairage LED diminue drastiquement la consommation tout en améliorant le rendement lumineux et la durée de vie. En 2022, les panneaux photovoltaïques placés stratégiquement au dépôt de Mons ont permis de ne pas rejeter 24 T de CO₂ dans l'atmosphère. L'eau, une denrée tout aussi précieuse, est contrôlée de très près grâce aux compteurs d'eau surveillés : une fuite est détectée en moins de 24 h. Le chauffage est réglé selon un horaire spécifique et régulé selon la température extérieure, grâce à la Gestion Technique Centralisée. De plus, de nouvelles portes sectionnelles, plus isolantes, dans les différents dépôts, permettent également de limiter les pertes de chaleur inévitables lorsqu'il faut faire rentrer ou sortir un bus de l'atelier. Si elles restent ouvertes plus de trois minutes, le chauffage se coupe automatiquement.

Parallèlement, des travaux de dépollution se sont poursuivis dans les dépôts d'Omal et de Mariembourg.

Le TEC sensibilise également ses collaborateurs pour prendre les bons réflexes et diminuer sa consommation énergétique.

ANNEXE 4 – Résumé des résultats de l'enquête de satisfaction pour l'année 2022 – extrait du rapport d'activités 2022

ENQUÊTE SATISFACTION

Du 14 au 28 février, plus de 4000 clients, qu'ils soient occasionnels ou réguliers, ont pris part à une large enquête de satisfaction menée par le SPW Mobilité en collaboration avec le TEC.

Les résultats, largement impactés par la crise sanitaire et une expérience de voyage à bord qui a été dégradée pendant près de deux ans, ne sont pas favorables pour notre entreprise, avec des pourcentages de satisfaction qui ont baissé ou stagné et une satisfaction globale de la qualité de service du TEC de 57% (contre 61 % en 2019).

Concrètement, quels sont les principaux résultats ?

Les points d'excellence

La distribution des titres continue de présenter une très bonne satisfaction, tout comme l'accueil du personnel de contrôle et celui des ESPACES TEC. Les tarifs sont mieux perçus qu'en 2019. Certaines conditions de voyage sont évaluées en amélioration : la durée des trajets et le confort des véhicules.



Des points de vigilance

La satisfaction à l'égard de l'information voyageurs reste à un bon niveau tout en présentant une évolution à la baisse et des points d'attention notamment sur les outils digitaux. La gestion de la relation clientèle n'est pas perçue comme améliorée. Une nouvelle thématique est apparue comme point de vigilance : le respect mutuel entre voyageurs. En effet, un client sur six déclare avoir été victime de comportement inadéquat dans les transports.

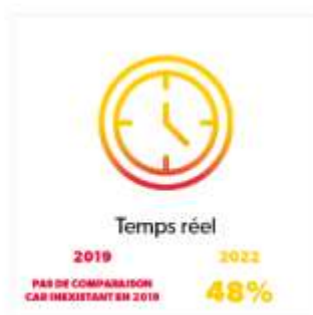


Des leviers d'amélioration

La ponctualité/fiabilité constitue le critère sur lequel se concentrent le plus les attentes du voyageur. Complémentairement à la ponctualité, c'est aussi le temps réel qui doit être amélioré pour offrir aux voyageurs une information fiable.

En termes d'offre, on constate une baisse de la satisfaction sur les lieux desservis, mais également sur les horaires ou les périodes de circulation.

Le confort d'attente aux arrêts, l'information délivrée à l'arrêt de montée, de descente, l'affluence à bord, l'accueil des conducteurs (qui était une force en 2019) et l'information délivrée à bord constituent des leviers d'amélioration sur tout le réseau.



Et après ?

Le TEC entend les résultats qui ressortent de cette enquête qui, bien qu'impactés par le Covid, dépassent aussi le cadre de la crise sanitaire. Ces conclusions sont des repères parlants pour améliorer nos services, et c'est là tout l'objectif de notre plan d'entreprise. Ce plan global est constitué de projets en cours visant à augmenter de manière structurelle l'efficacité du TEC à tous les niveaux (baromètre de la ponctualité, fiabilité de l'information voyageurs, projets pour améliorer l'image du TEC...).

Il a été complété d'un plan d'action établi directement sur base des résultats de cette enquête afin d'améliorer l'attractivité des services et la satisfaction des clients. Nous y retrouvons notamment :



- des actions de communication et leur monitoring pour sensibiliser nos clients à la validation, simplifier l'accès à notre offre de transport, promouvoir nos outils, valoriser les nouveaux services, promouvoir les offres structurantes... afin de poursuivre les efforts de reconquête de nos clients entrepris en 2022 ;
- des enquêtes systématiques sur les conditions et les expériences de voyage du client, qui existent déjà depuis 2022 dans le cadre des interactions suite à la gestion des réclamations et lors de la mise en exploitation d'une nouvelle ligne EXPRESS, et qui sont à mettre en place pour nos autres lignes de bus/tram ;
- un plan d'action spécifique par direction territoriale pour améliorer l'infrastructure de nos abris et arrêts (confort d'attente, sécurité...) ainsi que le développement d'un outil de recensement de l'équipement présent sur le terrain et de la gestion des déviations. Un audit a eu lieu en 2022 pour identifier les besoins au sein de chaque région ;
- des nouvelles thématiques à définir pour la formation continue du personnel de conduite et de vente sur l'accueil des clients.

ENQUÊTE SUR LES LIGNES EXPRESS

Le réseau **EXPRESS** a été lancé en 2020 à l'initiative du ministre de la Mobilité, Philippe Henry. Plusieurs enquêtes ont été réalisées deux ans plus tard auprès des clients pour mesurer leur expérience globale de ces lignes (enquêtes pulse) et notamment leur satisfaction à bord des lignes E11, E12 et E13.

Enquêtes PULSE

Lancées en 2022, ces "enquêtes pulse" visent à mesurer l'expérience globale vécue avec les nouvelles lignes EXPRESS ou celles ayant subi de gros changements sur l'offre. L'an dernier, pour chaque ligne, le TEC a sondé ses clients trois fois, à quelques mois d'écart, pour mesurer l'évolution. Le but était d'identifier leur satisfaction lors du parcours, les freins à l'utilisation et les axes à privilégier pour améliorer l'expérience client. En général, il en ressort un bilan positif des lignes EXPRESS. Les clients sont satisfaits en termes de rapidité du trajet mais moins sur la desserte et les horaires proposés. Il en ressort aussi que 75 % de nos clients combinent une ligne EXPRESS avec un autre mode de transport. Le transfert modal avec la voiture est en moyenne de 30 %.

Enquêtes sur les lignes E11, E12 et E13

Du 1^{er} au 21 avril 2022, le TEC a mené une enquête à bord des bus, via le site [letec.be](https://www.letec.be) et via sa page Facebook afin de mesurer le degré de satisfaction des clients sur les lignes E11 Louvain-la-Neuve – Wavre - Ixelles, E12 Louvain-la-Neuve – Wavre – Kraainem - Woluwé et E13 Wavre Parking Walibi - Auderghem. Au total, l'avis de près de 790 clients a pu être recueilli. Un échantillon plus que représentatif puisqu'il équivaut à 20,1 % de clients qui ont emprunté la ligne E11, 22,3 % de ceux qui ont voyagé avec la E12 et 42 % des voyageurs de la E13. Pour la grande majorité, il s'agissait de clients âgés de 18 à 64 ans qui utilisent une ou plusieurs de ses lignes régulièrement.

Le taux de satisfaction est excellent :

- 4,22/5 pour la E11;
- 4,18/5 pour la E12;
- 4,53/5 pour la E13.

Il n'y a aucun doute, ces lignes EXPRESS rencontrent les attentes.

Pour aller plus loin, le TEC a profité de cette enquête pour inviter ses clients à participer à un groupe de réflexion. L'objectif est d'échanger de manière directe avec eux afin de récolter leur avis sur les évolutions possibles de ces trois lignes. C'est une première au TEC et le succès est au rendez-vous car il y a eu plus de 150 inscrits !

ANNEXE 5 – Liste des lignes essentielles par bassin de mobilité

Bassin de mobilité	Dépôt	Priorité	N°	Libellé
BW	JODOIGNE	3	18	Leuven - Hamme-Mille - Jodoigne
BW	BAULERS	1	19	Nivelles - Ottignies
BW	BAULERS - CHASTRE	1	20	Ottignies - Louvain-la-Neuve - Wavre
BW	JODOIGNE - CHASTRE	2	23	Wavre - Jodoigne
BW	BAULERS	2	36	Braine-l'Alleud - Wavre
BW	BAULERS	4	65	Braine-le-Comte - B.S.I.- Braine-l'Alleud/Nivelles
BW	CHASTRE	2	148	Gembloux - Ramillies - Landen
BW	JODOIGNE	1	E1	Jodoigne - Louvain-la-Neuve- Ottignies (Express)
BW	BAULERS	3	E4	Nivelles - Louvain-la-Neuve (Express)
Hainaut	Mons & Casteau	1	7	Mons - Quaregnon - Saint Ghislain - Dour - Quiévrain
Hainaut	Mons & Casteau	2	9	Mons - Quaregnon - Boussu Bois - Dour
Hainaut	Mons & Casteau	3	22	Mons - Saint Symphorien - Bray - Waudrez - Binche
Hainaut	Eugies & Roisin	1	2	Mons - Cuesmes - Frameries - Wasmes - Dour
Hainaut	Eugies & Roisin	2	1	Mons - Cuesmes - Frameries - Wasmes - Saint Ghislain
Hainaut	Eugies & Roisin	3	4	Wasmes - Quaregnon - Baudour
Hainaut	Eugies & Roisin	4	78	Saint Ghislain - Pommeroeul - Blaton - Péruwelz
Hainaut	Eugies & Roisin	5	96	Mons - Frameries - Genly - Aulnois
Hainaut	La Louvière & Houdeng	1	82	Trazegnies - Chapelle - Morlanwelz - La Louvière - Maurage - Mons
Hainaut	La Louvière & Houdeng	2	136	La Hestre - La Louvière - Binche - Anderlues
Hainaut	La Louvière & Houdeng	3	30	Anderlues - La Louvière - Strépy Bracquagnies - Thieu
Hainaut	La Louvière & Houdeng	4	134	Jolimont - La Louvière - Houdeng Goegnies - Le Roeulx
Hainaut	Tournai & Mouscron	1	2	Tournai - Pecq - Néchin - Dottignies - Mouscron
Hainaut	Tournai & Mouscron	2	1	Tournai - Templeuve - Néchin - Herseaux - Mouscron
Hainaut	Tournai & Mouscron	3	K	Tournai City / Froyennes - Tournai - Kain
Hainaut	Tournai & Mouscron	4	491	Tournai - Vaulx - Mortagne - Wiers - Péruwelz
LV	Robermont	1	48	OPERA - GUILLEMIN - SART-TILMAN UNIVERSITÉ - CHU
LV	Robermont	2	12	LIÈGE - ANS - LONCIN - AWANS

LV	Robermont	3	7	CATHÉDRALE, HERSTAL, VIVEGNIS, OUPEYE, HERMÉE
LV	Robermont	4	29	LIEGE - GRIVEGNÉE - CHÊNÉE THIERS - LES BRUYÈRES
LV	Robermont	5	33	LIEGE - VAUX - ROMSÉE - FLÉRON - TROOZ - PÉRY
LV	Robermont	6	4	D'HARSCAMP - BAVIÈRE - SAINT-LAMBERT - GUILLEMIN - D'HARSCAMP
LV	Robermont	7	5	GARE LÉOPOLD - HERSTAL - LA PRÉALLE
LV	Robermont	8	6	GARE LÉOPOLD - HERSTAL - WANDRE - CHERATTE
LV	Robermont	9	10	LIEGE - FLÉRON - FORT - MAGNÉE - ROMSÉE
LV	Robermont	10	58	GUILLEMIN - STANDARD - UNIVERSITE - CHU - BONCELLES
LV	Robermont	11	18	GARE LÉOPOLD - BRESSOUX - DROIXHE
LV	Robermont	12	27	OPERA-OUGRÉE-BOIS DE L'ABBAYE-SERAING-JEMEPPE GR
LV	Jemeppe	1	2	LIEGE-TILLEUR-SERAING-BONCELLES-SART-TILMAN
LV	Jemeppe	2	3	LIEGE-TILLEUR-JEMEPPE-FLÉMALLE-TRIXHES
LV	Jemeppe	3	32	FLEMALLE - JEMEPPE - SERAING - BONCELLES - CHU
LV	Jemeppe	4	53	ST-LAMBERT - GRÂCE-HOLLOGNE - JEMEPPE
LV	Stembert	1	706	DÉPORTÉS - GARE CENTRALE - PLACE VERTE - HEUSY
LV	Stembert	2	702	STEMBERT - GARE CAL - HARMONIE - DISON - RECHAIN
LV	Stembert	3	701	RENOUPRÉ - HARMONIE - ENSIVAL - PEPINSTER
LV	Rocourt	1	71	ST-LAMBERT - CITADELLE - VOTTEM - MILMORT
LV	Rocourt	2	70	ST-LAMBERT - ROCOURT - LIERS - SLINS
LV	Rocourt	3	75	LIÈGE - ANS - HOGNOUL - OREYE
LV	Oreye	1	175	LIÈGE - ANS - ALLEUR - OTHÉE - OREYE
LV	Oreye	2	88	LIÈGE - GLAIN - ANS - ALLEUR - LANTIN
LV	Omal	1	83	LIÈGE - BIERSET - HANNUT
LV	Omal	2	84	LIÈGE - MOMALLE - WAREMME
LV	Omal	3	85	LIÈGE - BIERSET - STOCKAY - AMAY - HUY
LV	Bassenge	1	76	LIÈGE - HERSTAL - HERMÉE - BASSENGE
LV	Eupen	1	14	EUPEN - EYNATTEN - AACHEN
LV	Eupen	2	725	VERVIERS - EUPEN - BELLMERIN
LV	Eupen	3	723	EUPEN - WELKENRAEDT
LV	Warzée	1	90	LIÈGE-OUGRÉE-BONCELLES-ANTHISNES-OUFFET-WARZÉE
LV	Warzée	2	94	LIÈGE-OUGRÉE-BONCELLES-NEUVILLE-TINLOT-WARZÉE
Namur	Salzinnes	1	A	BELGRADE - JAMBES - ERPENT

Namur	Salzinnes	2	5	Salzinnes (Hayettes) – Beez
Namur	Onoz	1	23	NAMUR - SPY - ONOZ - VELAINE
Namur	Mehaigne & Forville	1	E82	NAMUR - JODOIGNE
Namur	Fooz & Ermeton & Bauce	1	4	NAMUR - MONT-GODINNE CHU
Namur	Fooz & Ermeton & Bauce	2	6	Namur - Mettet
Namur	Florenne	1	138b	CHARLEROI - FLORENNES
Namur	Mariembourg	1	E86	NAMUR - COUVIN
Namur	Dinant	1	433	NAMUR - MONT / DINANT
Namur	Havelange & Ohey	1	126a	HUY - HAVELANGE
Namur	Wellin	1	29	Jemelle - Wellin - Grupont
Namur	Andenne	1	12	Namur - Huy
Charleroi	Anderlues	1	M1	Gare Centrale - Anderlues Monument (Métro)
Charleroi	Anderlues	1	M2	Gare Centrale - Anderlues Monument (Métro)
Charleroi	Anderlues	2	91	Montigny - Thuin -Anderlues - Piéton - Chapelle
Charleroi	Genson	1	1	Montignies Place - Gare Centrale - GB Bomerée
Charleroi	Genson	1	3	Montignies Place - Gare Centrale - Jamioulx (Prison)
Charleroi	Genson	2	18	Jumet (Dépôt) - Gare Centrale - Châtelet (Chavepeyer)
Charleroi	Genson	3	155	Gilly - Châtelet - Tamines - Velaine - Châtelet
Charleroi	Genson	3	156	Châtelet - Velaine - Tamines - Châtelet - Gilly
Charleroi	Jumet	1	M3	Gare Centrale - Gossemies Fbg de Bruxelles (Métro)
Charleroi	Jumet	1	M4	Gare Centrale - Gilly Soleilmont (Métro)
Charleroi	Jumet	2	A	Charleroi Gare Centrale - Charleroi Airport
Charleroi	Jumet	3	1	Montignies Place - Gare Centrale - GB Bomerée
Charleroi	Jumet	3	3	Montignies Place - Gare Centrale - Jamioulx (Prison)
Charleroi	Jumet	4	71	Gare Centrale - Monceau-sur-Sambre (Moulin)
Charleroi	Jumet	4	75	Goutroux (Pairotte) - Gozée -Thuillies
Charleroi	Jumet	4	77	Goutroux (Pairotte) - Montigny-le-Tilleul (Vésale)
Charleroi	Nalinnes	1	52	Gare Centrale - Nalinnes - Gourdionne
Charleroi	Nalinnes	2	75	Goutroux (Pairotte) - Gozée -Thuillies
Charleroi	Nalinnes	2	77	Goutroux (Pairotte) - Montigny-le-Tilleul (Vésale)
Luxembourg	Arlon & Stockem	1	16	Virton - Athus – Arlon
Luxembourg	Arlon & Stockem	2	21	Battincourt - Athus - Arlon
Luxembourg	Arlon & Stockem	3	19	Virton - Arlon
Luxembourg	Arlon & Stockem	4	20	Châtillon - Rachecourt - Arlon

Luxembourg	Florenville	1	155b	Saint-Mard - Virton - Marbehan
Luxembourg	Florenville	2	165ab	Florenville - Virton - Saint-Mard
Luxembourg	Florenville	3	22	Florenville - Arlon
Luxembourg	Florenville	4	22/2	Florenville - Marbehan
Luxembourg	Amberloup & Houffalize	1	E78	Bastogne - Marloie - Marche - Namur (express)
Luxembourg	Amberloup & Houffalize	2	89	Bastogne - Houffalize - Gouvy - Vielsalm
Luxembourg	Amberloup & Houffalize	3	1	Marche-en-Famenne - Bastogne
Luxembourg	Menuchenet & St-Hubert	1	8	Bouillon - Libramont
Luxembourg	Menuchenet & St-Hubert	2	162b	Libramont - Jemelle
Luxembourg	Marloie & Manhay	1	424	Rochefort - Marche
Luxembourg	Marloie & Manhay	2	11/2	Marloie - Melreux

**ANNEXE 6 - Suivi des principales échéances liées à la mise en œuvre des obligations du contrat de service public
2019/2023 - état des lieux au 06/11/2023**

ANNEXE 7 – Rapport annuel 2022 de l’OTW

Le rapport annuel 2022 de l’OTW peut être téléchargé à l’adresse suivante : [Rapport d'activités de l'OTW 2022](#)

ANNEXE 8 – Impact COVID – extraits du rapport d'exécution et du rapport annuel d'activités 2022 de l'OTW

1) Au niveau financier

VII. INTERVENTION FINANCIÈRE DE LA RÉGION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

En 2022, une compensation de 23 427 000 € a été octroyée au budget initial de la Région wallonne, au sein du domaine fonctionnel 045.014, pour couvrir l'impact de la crise covid sur l'équilibre financier 2022 du TEC. Cette compensation a été augmentée de 14 000 000 € au feuillet d'ajustement de la Région wallonne. Cet ajustement n'a cependant pas été liquidé à l'OTW en 2022.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'impact de la crise sanitaire sur l'équilibre financier 2022 de l'OTW dans le cadre de l'exécution de sa mission d'établissement et de fonctionnement des services publics de transports réguliers de voyageurs s'est élevé à -26 645 801 €.

IMPACT FINANCIER COVID		RÉEL 2022 (€)
Chiffre d'affaires		-24 985 968
Autres produits d'exploitation		-273 108
Total produits d'exploitation		-25 259 076
Matières		21 379
Entretiens et réparations		765 341
Autres services et biens divers		117 078
Intérimaires		482 927
Total charges d'exploitation		1 386 726
Impact financier Covid (=Ecart produits-charges)		-26 645 801
AB.045.014	Compensation financière complémentaire COVID	23 427 000
SOLDE (€)		-3 218 801

En 2022, le chiffre d'affaires a, en effet, continué d'être impacté par la diminution des ventes d'abonnements enregistrée en 2021 (et son impact comptable en 2022 étant donné le lissage de ces recettes) mais aussi par la reprise de la vente de titres de transport à bord des bus progressivement à partir du mois d'avril 2022.

Les autres produits d'exploitation enregistrent toujours des pertes de recettes liées à la diminution des duplicatas et ventes de cartes Mobib.

Au niveau des dépenses, celles-ci restent impactées par les coûts liés à la désinfection sanitaire (intérimaires et prestataires externes) tout comme l'achat de matériel de prévention ou les frais de communication.

Tenant compte de la compensation financière de 23 427 000 €, il en résulte un déficit covid de -3 218 801 €.

Les 14 000 000 € octroyés au feuillet d'ajustement de la Région n'ayant pas été liquidés à l'OTW en 2022, l'OTW a inscrit une créance vis-à-vis de la Région pour le solde à compenser.

Fin 2022, une liquidation anticipative pour 2023 a été réalisée pour un montant de 20 450 000 € afin de couvrir le déficit d'exploitation 2023 de l'OTW.

2) Le port du masque

Normalisation – En avant !

Après deux ans de crise sanitaire, le Comité de Concertation a pris la décision de lever l'obligation du port du masque à bord des transports en commun.

Avec la fin de cette mesure, le TEC a pu annoncer à ses voyageurs un retour à la normale sur son réseau et procéder au retrait des bâches de protection (dernier dispositif lié à la crise Covid).

Depuis le 23 mai, les voyageurs n'ont plus l'obligation de porter un masque à bord des véhicules TEC et sont priés de :

- monter à nouveau par la porte avant de façon à fluidifier les montées et descentes à bord des véhicules TEC ;
- valider obligatoirement leur titre de transport afin de permettre au TEC de mesurer le taux de fréquentation de ses véhicules, et ainsi d'améliorer ses services.

ANNEXE 9 – Energie – extrait du rapport d'exécution 2022 de l'OTW

Dans le cadre de l'augmentation des prix de l'énergie, l'OTW s'est vu octroyer un financement complémentaire de 3 300 000 € (domaine fonctionnel 122.074) pour couvrir l'augmentation conjoncturelle des prix de l'énergie sur sa mission de services réguliers. En 2022, cette compensation a permis de couvrir l'impact sur les coûts de l'OTW des augmentations du prix du gaz, de l'électricité et du gasoil.

Pour l'année 2022, hors impacts liés à l'évolution de l'offre (couverts par la compensation dédiée à l'évolution de l'offre) et hors couverture de fluctuations des prix pétroliers mis en place par l'OTW dans le cadre d'une saine gestion financière, les coûts directement liés au prix de l'énergie ont évolué comme ci-contre :

coûts (€)	2021	2022	ÉVOLUTION
Achat Gasoil	26 708 602	31 011 569	4 302 967
Électricité de traction	1 277 970	1 505 295	227 324
Électricité	1 055 133	1 234 144	179 011
Gaz	710 845	765 671	54 825
SOMME	29 752 550	34 516 678	4 764 128

Tenant compte du financement complémentaire de 3 300 000 €, il en résulte un déficit lié à la hausse des coûts de l'énergie sur la mission d'opérateur interne de transport public en 2022 de -1 464 128 €.